

EVIDENCE

Ottawa, Thursday, June 13, 2024

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met with videoconference this day at 11:49 a.m. [ET] to study Bill S-15, An Act to amend the Criminal Code and the Wild Animal and Plant Protection and Regulation of International and Interprovincial Trade Act.

Senator Mobina S. B. Jaffer (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Hello, honourable senators. Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

[*English*]

I'm Mobina Jaffer, a senator from British Columbia and the chair of this committee. I invite my colleagues to introduce themselves.

[*Translation*]

Senator Carignan: Hello. Claude Carignan from Quebec.

[*English*]

Senator Plett: Senator Don Plett, Landmark, Manitoba.

[*Translation*]

Senator Dalphond: Pierre Dalphond from Quebec.

[*English*]

Senator Klyne: Good afternoon. Marty Klyne, senator from Saskatchewan, Treaty 4 territory.

[*Translation*]

Senator Oudar: Manuelle Oudar from Quebec. Welcome.

[*English*]

Senator Simons: Paula Simons, Alberta, Treaty 6 territory.

Senator Pate: Kim Pate. Welcome. I live here in the unceded, unsurrendered territory of the Algonquin Anishinaabeg.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 13 juin 2024

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 11 h 49 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi S-15, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial.

La sénatrice Mobina S. B. Jaffer (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La présidente : Bonjour, honorables sénatrices et sénateurs. Bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

[*Traduction*]

Je suis Mobina Jaffer, sénatrice de la Colombie-Britannique et présidente de ce comité. J'invite mes collègues à se présenter.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Bonjour. Claude Carignan, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Plett : Sénateur Don Plett, de Landmark, au Manitoba.

[*Français*]

Le sénateur Dalphond : Pierre Dalphond, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Klyne : Bonjour. Marty Klyne, sénateur de la Saskatchewan, du territoire du Traité n° 4.

[*Français*]

La sénatrice Oudar : Manuelle Oudar, du Québec. Bienvenue.

[*Traduction*]

La sénatrice Simons : Paula Simons, de l'Alberta, du territoire du Traité n° 6.

La sénatrice Pate : Kim Pate. Je vous souhaite la bienvenue. Je vis ici, sur le territoire non cédé du peuple algonquin anishinaabeg.

[Translation]

Senator Clement: Bernadette Clement from Ontario.

[English]

Senator Cotter: Brent Cotter, senator for Saskatchewan.

[Translation]

Senator Gold: Marc Gold from Quebec.

[English]

Senator Tannas: Scott Tannas from Alberta.

The Chair: Thank you. Before we begin, I would like to ask all senators and other in-person participants to consult the cards on the table for guidelines to prevent audio feedback incidents. Senators, we have very competent interpreters with us, so please respect the guidelines. Thank you for your cooperation.

Senators, we are meeting to resume clause-by-clause consideration of Bill S-15, An Act to amend the Criminal Code and the Wild Animal and Plant Protection and Regulation of International and Interprovincial Trade Act. We are pleased to have officials once again to assist our examination.

To the officials, thank you for being so diligent, and for always coming to our meetings on this subject and other subjects. The committee appreciates it.

From the Department of Justice Canada, we welcome Aleksander Godlewski, Counsel, Criminal Law Policy Section; and Joanna Wells, Senior Counsel, Criminal Law Policy Section.

From Environment and Climate Change Canada, we welcome Stephanie Lane, Executive Director, Legislative Governance; and Basile van Havre, Director General, Canadian Wildlife Service.

Thank you again for always agreeing to join us.

Senators, we are resuming debate on the amendment to clause 1 that was proposed by Senator Simons, labelled PS-S15-1-4-5.

Senator Simons, you have the floor if you wish to speak on the debate.

[Français]

La sénatrice Clement : Bernadette Clement, de l'Ontario.

[Traduction]

Le sénateur Cotter : Brent Cotter, sénateur de la Saskatchewan.

[Français]

Le sénateur Gold : Marc Gold, du Québec.

[Traduction]

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

La présidente : Je vous remercie. Avant de commencer, j'aimerais demander à tous les sénateurs et aux autres participants présents en personne de prendre connaissance des lignes directrices pour prévenir les incidents liés à l'effet Larsen en consultant les cartes sur les tables. Sénateurs, nous avons des interprètes très compétents avec nous. Veuillez respecter les lignes directrices. Je vous remercie pour votre coopération.

Sénateurs, nous nous réunissons pour reprendre l'étude article par article du projet de loi S-15, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial. Nous sommes heureux que des fonctionnaires soient encore une fois avec nous pour nous aider dans notre examen.

Je remercie les fonctionnaires de faire preuve de tant de diligence et de toujours venir à nos réunions sur ce sujet et sur d'autres. Le comité vous en sait gré.

Du ministère de la Justice du Canada, nous accueillons Me Aleksander Godlewski, avocat, Section de la politique en matière de droit pénal, et Me Joanna Wells, avocate-conseil, Section de la politique en matière de droit pénal.

D'Environnement et Changement climatique Canada, nous accueillons Stephanie Lane, directrice exécutive, Gouvernance législative; et Basile van Havre, directeur général, Service canadien de la faune.

Encore une fois, je vous remercie de toujours accepter de vous joindre à nous.

Sénateurs, nous reprenons le débat sur l'amendement PS-S15-1-4-5 à l'article 1, proposé par la sénatrice Simons.

Sénatrice Simons, vous avez la parole si vous souhaitez intervenir dans le débat.

Senator Simons: Thank you very much. As currently drafted, the offences that would be added to the Criminal Code by this bill — unlawful possession of an animal in captivity, unlawful breeding or unlawful involvement of an animal in a performance or a ride — would be punishable on summary conviction by a fine of up to \$200,000.

While that might prove to be an appropriate sentencing range for the purposes of punishing the convicted offender, it does not entirely address the issue that the bill is intended to combat — which is the potential cruelty to animals and the risk to health and safety from the improper, impermissible captivity.

Therefore, this amendment that I propose would empower a sentencing court to make an additional order compelling the offender to carry out actions in the best interests of the animal involved in the offence, as well as any other animals of the same species or closely related species that are in the offender's possession.

These orders would be available to the sentencing court in respect of the criminal offences established in this bill, but also in respect of the existing offences set out in section 445.2 of the code regarding cetaceans — which, as we are aware, serve as a template for this bill and set out substantially similar offences.

These judicially ordered actions would be at the offender's cost. These orders would be available whether an offender received a sentence within the range set out in the relevant provision or a discharge under section 730 of the code, and they would be available on the court's own motion or on the motion of the Crown.

What can a sentencing judge order an offender to do under this amendment? The court may require the offender to do the following: first, modify the physical conditions in which the animal is kept; second, modify the social conditions in which the animal is kept — that is to say, take an animal that is in animal solitary confinement and provide them with companionship; third, relocate the animal to another facility or sanctuary; or, fourth, forfeit ownership of the animal and surrender it to animal welfare authorities named in the order.

I know that we heard from witnesses before this committee that there are already forfeiture procedures in the code which could apply to these new offences, and that is true. There is a general sentencing power to make a forfeiture order regarding property involved in a crime, and it would apply to conviction under these offences.

La sénatrice Simons : Merci beaucoup. Dans sa forme actuelle, ce projet de loi ajouterait au Code criminel des infractions — la possession illégale d'un animal en captivité, la reproduction illégale et la participation illégale d'un animal à un spectacle ou à une promenade — qui seraient punissables, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, d'une amende maximale de 200 000 \$.

S'il s'agit peut-être d'une fourchette de peines appropriée pour sanctionner le condamné, cela ne règle pas tout à fait le problème que le projet de loi vise à combattre, celui de la cruauté possible envers les animaux et du risque pour la santé et la sécurité associé à une captivité inappropriée et inadmissible.

Par conséquent, l'amendement que je propose donnerait au tribunal chargé de la détermination de la peine la possibilité de rendre une ordonnance supplémentaire contraignant le délinquant à faire ce qui est nécessaire dans l'intérêt de l'animal à l'égard duquel l'infraction a été commise ainsi que de tout autre animal qui appartient à la même espèce ou à une espèce étroitement apparentée dont le délinquant a la possession.

Ces ordonnances pourraient être rendues par le tribunal chargé de la détermination de la peine en cas d'infraction criminelle établie dans ce projet de loi, mais aussi en cas d'infraction existante prévue à l'article 445.2 du code concernant les cétacés, qui, comme nous le savons, sert de modèle à ce projet de loi et définit des infractions très semblables.

Ces mesures seraient ordonnées par le tribunal aux frais du délinquant. Ces ordonnances pourraient être rendues, que le délinquant ait été condamné à une peine dans la fourchette prévue dans la disposition pertinente ou que le tribunal ait prononcé l'absolution en vertu de l'article 730 du code, et le tribunal pourrait les rendre de sa propre initiative ou sur motion de la Couronne.

Quelles mesures un juge chargé de la détermination de la peine peut-il ordonner à un délinquant de prendre selon cet amendement? Le tribunal peut exiger que le délinquant prenne les mesures suivantes : premièrement, modifier les conditions physiques de la captivité; deuxièmement, modifier les conditions sociales de la captivité, c'est-à-dire prendre un animal maintenu dans l'équivalent de l'isolement cellulaire et lui donner de la compagnie; troisièmement, reloger l'animal dans un autre établissement ou sanctuaire; et quatrièmement, abandonner son droit de propriété sur l'animal et confier celui-ci à l'autorité responsable du bien-être des animaux nommée dans l'ordonnance.

Je sais que des témoins qui ont comparu devant ce comité nous ont dit qu'il y a déjà dans le code des procédures de confiscation qui pourraient s'appliquer à ces nouvelles infractions, et c'est vrai. Il y a un pouvoir général en matière de peines qui permet de rendre une ordonnance de confiscation des biens concernés par un acte criminel, et il s'appliquerait à la déclaration de culpabilité dans le cas de ces infractions.

However, the forfeiture provisions set out in the code are very limited in what they allow a court to do, and are not really intended to ensure the welfare of the property, as it were, involved in the offence. It's one thing to make a forfeiture order with regard to a stolen car or the contents of a meth lab. It's entirely different when you're dealing with the welfare of a sentient animal. The court is essentially limited to ordering that the property be forfeited to the Crown, and that may not be the appropriate action here.

I think the amendment proposed is superior to what is already available for the purpose of taking into account the best interests of the animals in captivity. It may or may not always be possible or advisable to forfeit the animal — or animals — involved in the offence. We do not want the Crown prosecutor to suddenly have to share office space with six elephants.

I think these amendments are alive to the wide variety of nuance that you could imagine coming up with unlawful animal captivity, especially now that the “Noah Clause” has been added to the bill. I think this is a sensible amendment that provides for the welfare of the animals, and not just for the punishment of those who may have been abusing them.

Senator Plett: I have a couple of questions for the officials and then one for the chair. Let me start by asking a couple of questions of the officials.

First of all, Senator Simons has already alluded to the “Noah Clause.” Of course, that was all part of Bill S-241. Clearly, when the government decided to introduce Bill S-15, they made a decision not to include this portion of Bill S-241.

Can you tell me why they decided not to include this in the bill in the first place?

Aleksander Godlewski, Counsel, Criminal Law Policy Section, Department of Justice Canada: I won't speak to the decision of the government, but what I will say is that, as Senator Simons noted, there are existing provisions in the Criminal Code that provide for some of these outcomes. Bill S-15, as drafted, was drafted to rely on those provisions.

Senator Plett: I find it difficult when we have government officials here and they say, “I will not speak on behalf of the government.” How are we supposed to get our questions answered?

Cependant, les dispositions du code en matière de confiscation ne permettent au tribunal que de prendre des mesures très limitées et elles ne visent pas vraiment à garantir le bien-être du bien, si l'on peut dire, à l'égard duquel l'infraction a été commise. C'est une chose de rendre une ordonnance de confiscation qui vise une voiture volée ou le contenu d'un laboratoire de méthamphétamine, c'en est une autre quand il s'agit du bien-être d'un animal sentient. Le pouvoir du tribunal est en substance limité à ordonner que le bien soit confisqué au profit de la Couronne, et ce n'est pas forcément ce qui est approprié dans ce cas-ci.

Je pense que l'amendement proposé est supérieur aux dispositions qui existent déjà pour tenir compte de l'intérêt supérieur de l'animal en captivité. Il n'est peut-être pas toujours possible ou souhaitable de confisquer l'animal — ou les animaux — à l'égard duquel l'infraction a été commise. Nous ne voulons pas que le procureur de la Couronne ait tout à coup à partager son bureau avec six éléphants.

Je pense que ces amendements reflètent la grande variété de nuances qui pourraient aller de pair avec la captivité illégale d'animaux, surtout maintenant que la « disposition de Noé » a été ajoutée au projet de loi. Je pense qu'il s'agit d'un amendement sensé qui assure le bien-être des animaux et pas seulement la sanction des personnes qui leur ont infligé de mauvais traitements.

Le sénateur Plett : J'ai deux ou trois questions à poser aux fonctionnaires, puis une à poser à la présidence. Permettez-moi de commencer par poser quelques questions aux fonctionnaires.

Tout d'abord, la sénatrice Simons vient de mentionner la « disposition de Noé ». Bien sûr, cette disposition faisait partie du projet de loi S-241. De toute évidence, quand le gouvernement a décidé de présenter le projet de loi S-15, il a pris la décision de ne pas inclure cette partie du projet de loi S-241.

Pouvez-vous me dire pourquoi il a décidé de ne pas l'inclure dans le projet de loi?

Me Aleksander Godlewski, avocat, Section de la politique en matière de droit pénal, ministère de la Justice du Canada : Il ne m'appartient pas de me prononcer sur la décision du gouvernement, mais ce que je dirai, c'est que, comme la sénatrice Simons l'a souligné, il y a des dispositions existantes dans le Code criminel qui permettent d'aboutir à certains de ces résultats. Le projet de loi S-15, dans sa forme actuelle, a été rédigé pour s'en remettre à ces dispositions.

Le sénateur Plett : Je trouve difficile que des fonctionnaires viennent au Sénat pour dire : « Je ne m'exprimerai pas au nom du gouvernement. » Comment sommes-nous censés obtenir des réponses à nos questions?

Senator Simons gave me that answer. I didn't need that from you. You're here representing the government. Why did the government not put this in? You need to have an answer for that. You're representing the government here. I would like to know why this wasn't included in the bill.

Mr. Godlewski: The bill, as drafted, was drafted to rely on the existing provisions that are in the Criminal Code that allow for some of the outcomes that this provision would allow for.

Senator Plett: In one of your views — and I'm not sure to whom I should address this question — does this amendment expand the scope of Bill S-15?

Joanna Wells, Senior Counsel, Criminal Law Policy Section, Department of Justice Canada: Thank you, senator, for the question. Perhaps I can jump in.

What this does is to provide a specific sentencing provision with respect to what a judge would do in this situation. As Mr. Godlewski indicated, many of those powers are already available. To the extent that it does something different, it could be interpreted as expanding the scope. As has been indicated, it provides a specific sentencing regime, but judges already have broad powers on sentencing.

Senator Plett: This is almost like Question Period. I ask a question and I don't get an answer. Yes or no: Does this expand the scope of Bill S-15? That's a very simple yes-or-no question. I would like a yes-or-no answer. Does it expand the scope?

Ms. Wells: I'm looking to the chair to see if she wants me to continue. I'm happy to do so.

I don't think it's as simple as a yes-or-no answer, from our perspective. What I can tell you is that it provides, as Senator Simons indicated, a specific sentencing procedure for judges when making sentences under offences both for cetaceans and for animals that would be captured under Bill S-15.

Senator Plett: Let me raise this point, then, Madam Chair, if I could, because clearly we're not getting the answers to our questions.

Chair, at the last meeting, both Senator Batters and I asked that we either have officials here who would speak to the constitutionality of this particular amendment, or a written

La sénatrice Simons m'a donné cette réponse. Je n'avais pas besoin de vous pour cela. Vous êtes ici pour représenter le gouvernement. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas inclus cette disposition dans le projet de loi? Vous devez avoir une réponse à cette question. Vous représentez le gouvernement ici. J'aimerais savoir pourquoi cela n'a pas été inclus dans le projet de loi.

Me Godlewski : Le projet de loi, dans sa forme actuelle, a été rédigé pour s'en remettre aux dispositions existantes du Code criminel qui permettent d'aboutir à certains des résultats que permettrait cette disposition.

Le sénateur Plett : De votre point de vue — je ne sais pas à qui adresser cette question —, cet amendement élargit-il la portée du projet de loi S-15?

Me Joanna Wells, avocate-conseil, Section de la politique en matière de droit pénal, ministère de la Justice du Canada : Je vous remercie, sénateur, pour votre question. Je peux peut-être vous répondre.

Ce que fait cet amendement, c'est prévoir une disposition particulière de détermination de la peine qui concerne ce que le juge ferait dans cette situation. Comme Me Godlewski l'a expliqué, bon nombre de ces pouvoirs existent déjà. Dans la mesure où l'amendement introduit une différence, il pourrait être interprété comme élargissant la portée du projet de loi. Comme on l'a indiqué, il prévoit un régime particulier de détermination de la peine, mais les juges disposent déjà de vastes pouvoirs en la matière.

Le sénateur Plett : C'est presque comme la période des questions. Je pose une question et je n'obtiens pas de réponse. Est-ce que cela élargit la portée du projet de loi S-15, oui ou non? C'est une question très simple qui appelle une réponse par oui ou non. Je voudrais un oui ou un non. Est-ce que cela élargit la portée?

Me Wells : Je regarde la présidente pour voir si elle veut que je poursuive. Je le fais avec plaisir.

De notre point de vue, je ne pense pas que ce soit aussi simple qu'une réponse par oui ou par non. Ce que je peux vous dire, c'est que l'amendement prévoit, comme la sénatrice Simons l'a indiqué, une procédure particulière de détermination de la peine pour les juges qui déterminent les peines pour des infractions commises tant à l'égard de cétacés qu'à l'égard des animaux qui seraient visés par le projet de loi S-15.

Le sénateur Plett : Permettez-moi d'invoquer le Règlement, alors, madame la présidente, parce que, de toute évidence, nous n'obtenons pas les réponses à nos questions.

Madame la présidente, lors de la dernière réunion, la sénatrice Batters et moi-même avons demandé d'avoir soit des fonctionnaires qui pourraient parler de la constitutionnalité de cet

statement by someone who would speak to it. I haven't seen the written statement, and I don't see anyone else at the witness table other than the people whom we had here last time. I don't want to be disrespectful to our witnesses, but they all indicated that they couldn't speak to the constitutionality of it.

Senator Batters and I were quite clear that, if we are dealing with something like this, we have the right to know whether this is constitutional. Here we are, some weeks later, and we haven't received an answer.

This will open things up for all the points of order that I will have in the chamber on this bill about how we were told, previously, that what Senator Klyne was doing expanded the scope. You ruled against that, and the government members of this committee all supported you in that. That already is one point of order. We respectfully asked that something be provided to us, and we haven't received it.

As I promised, I will try not to disrupt the movement of this, but I want to certainly have it on the record that I believe this is entirely out of order, and that we are moving forward with a bill that we have asked, respectfully, to have — Madam Chair, you're going to rule on something I'm saying here while you're paying no attention to what I'm saying. This is how you ruled on my previous point of order. I would at least appreciate your attention when I am addressing you personally.

The Chair: With the greatest respect, I am listening to you, but the clerk informed me that, on June 7, a letter was distributed about this issue to all the members. I just asked him to get the copy that was distributed to everybody on this issue.

Senator Plett: Thank you. I'll leave it at that, Madam Chair. I am on the record saying that I believe this whole thing is entirely out of order because it has gone way beyond scope, and I'm asking a question again today about whether it expands the scope. I'm not sure whether they have received talking points since the last meeting, but we're not getting the answers we want.

I have nothing further to add, but, of course, I will be voting against the amendment.

The Chair: Senators, has everybody seen this letter that was distributed to your offices? No?

The clerk is just getting the copies done.

Senator Plett: I have not seen that, Madam Chair, and neither has my staff.

amendement particulier, soit une déclaration écrite d'une personne qui pourrait se prononcer à ce sujet. Je n'ai pas vu de déclaration écrite, et je ne vois à la table des témoins personne d'autre que les témoins qui étaient présents la dernière fois. Je ne veux pas manquer de respect aux témoins, mais ils ont tous fait savoir qu'ils ne pouvaient pas se prononcer sur la constitutionnalité de l'amendement.

La sénatrice Batters et moi avons été tout à fait clairs : si nous avons affaire à quelque chose de cette nature, nous avons le droit de savoir si c'est constitutionnel. Nous voici, quelques semaines plus tard, et nous n'avons pas reçu de réponse.

Cela ouvrira la voie à tous mes rappels au Règlement au Sénat à propos de ce projet de loi concernant l'information qui nous a été donnée selon laquelle ce que faisait le sénateur Klyne élargissait la portée. Vous avez rejeté le rappel au Règlement, et les députés du parti ministériel membres de ce comité ont tous appuyé votre décision. C'est déjà un rappel au Règlement. Nous avons respectueusement demandé que quelque chose nous soit fourni et nous ne l'avons pas reçu.

Comme je l'ai promis, j'essaierai de ne pas contrecarrer ce projet de loi, mais je tiens fermement à préciser que je crois que c'est tout à fait irrecevable, et que nous faisons avancer un projet de loi que nous avons demandé, respectueusement, d'avoir... Madame la présidente, vous allez vous prononcer sur quelque chose que je dis alors que vous ne prêtez aucune attention à ce que je dis. C'est ainsi que vous avez rendu votre décision sur mon précédent rappel au règlement. J'aimerais au moins avoir votre attention quand je m'adresse à vous personnellement.

La présidente : Avec tout le respect que je vous dois, je vous écoute, mais le greffier m'a informée que, le 7 juin, une lettre a été distribuée à tous les membres au sujet de cette question. Je lui ai demandé de fournir à tout le monde la copie de ce qui a été distribué à ce propos.

Le sénateur Plett : Je vous remercie. J'en resterai là, madame la présidente. J'ai déclaré publiquement que je crois que toute cette histoire est tout à fait irrecevable, parce que cela dépasse largement la portée, et je pose de nouveau une question aujourd'hui pour savoir si l'amendement élargit la portée. Je ne sais pas si les fonctionnaires ont reçu des réponses prémâchées à nous servir depuis la dernière réunion, mais nous n'obtenons pas les réponses que nous voulons.

Je n'ai rien à ajouter, mais, bien entendu, je voterai contre l'amendement.

La présidente : Sénateurs, avez-vous tous vu cette lettre qui a été distribuée à votre bureau? Non?

Le greffier fait les copies.

Le sénateur Plett : Je ne l'ai pas vue, madame la présidente, pas plus que les membres de mon personnel.

The Chair: Thank you. We will distribute it to everybody.

[*Translation*]

Senator Carignan: I am trying to understand the amendment. It states: “a person convicted of an offence under subsection 445.2(2) or (4) or 445.3(1)”. If I look at that offence, it involves “[possessing] an elephant or great ape that is kept in captivity”. Here, we are giving the court the power to “[modify] the physical conditions in which the animal is kept”, which means that the person would still be committing an offence; to “[relocate] the animal to another facility or sanctuary”, which means that the animal would still be kept in captivity; to “[modify] the social conditions in which the animal is kept”, which means that the person would still be committing an offence under subsection 445.3(1); or to “[forfeit] ownership of the animal”. I’m not sure this is constitutional because there are elements of disguised expropriation.

I don’t see the logic of this amendment. It gives the court the power to order corrective actions that would allow the accused to continue committing an offence. That doesn’t make any sense to me.

[*English*]

Senator Dalphond: I’ll be brief.

The scope of the bill is a parliamentary issue. It’s a legislative issue. It’s a bit unfair to ask our officials, who are representing the Department of Justice, on the drafting of bills — if this is, according to our rules, to go that far. That’s the first point.

Second, there’s a distinction to be made between adding the “Noah Clause,” which extended the scope of the bill, and having additional remedies here to those that are already provided in the Criminal Code. We are not expanding the scope of the bill. We are just outlining some specific remedies that will be added to those that are in the code. This is not beyond the scope.

We have to just make a few nuances, but, that being said, as we have discussed previously, the constitutional issue was raised. We referred to the Supreme Court decisions about arms and the confiscation of arms, and Senator Cotter politely said something like, “It is a red herring.” I think that’s the words he used, if I quote him properly. But the main issue here is that this amendment provides the judicial authorities with some alternatives to being in a situation where an illegality exists.

La présidente : Je vous remercie. Nous la distribuerons à tout le monde.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : J’essaie de comprendre l’amendement. On dit ce qui suit : « Lorsqu’un délinquant est déclaré coupable relativement à une infraction prévue aux paragraphes 445.2(2), (4) ou 445.3(1) ». Si je regarde cette infraction, on parle de « posséder un éléphant ou un grand singe en captivité ». Là, les pouvoirs que l’on donne au tribunal sont de « modifier les conditions physiques de la captivité », donc on le laisse toujours en infraction; de « reloger l’animal dans un autre établissement ou sanctuaire », donc on le laisse toujours en captivité; de « modifier les conditions sociales de la captivité », donc on le laisse toujours en infraction par rapport à l’article 445.3; enfin, d’« abandonner son droit de propriété ». Là, je ne suis pas sûr que ce soit conforme à la Constitution, parce qu’il y a quand même des éléments d’expropriation déguisée.

Je ne peux pas voir la logique de cet amendement. C’est un pouvoir d’ordonner des mesures de maintenir la commission de l’infraction. Pour moi, c’est un non-sens.

[*Traduction*]

Le sénateur Dalphond : Je serai bref.

La portée du projet de loi est une question parlementaire. C’est une question législative. Il est un peu injuste de demander aux fonctionnaires, qui représentent le ministère de la Justice concernant la rédaction des projets de loi, si aller jusque-là est conforme à nos règles. C’est le premier point.

Deuxièmement, il y a une distinction à faire entre l’ajout de la « disposition de Noé », qui a élargi la portée du projet de loi, et le fait d’avoir des recours en plus de ceux déjà prévus dans le Code criminel. Nous n’élargissons pas la portée du projet de loi. Nous ne faisons que préciser des recours particuliers qui seront ajoutés à ceux qui sont dans le code. Cela ne dépasse pas la portée.

Nous devons apporter quelques nuances, mais, cela dit, comme nous en avons discuté précédemment, la question constitutionnelle a été soulevée. Nous avons parlé des décisions de la Cour suprême au sujet des armes et de la confiscation des armes, et le sénateur Cotter a dit poliment quelque chose du genre : « C’est un faux-fuyant. » Je pense que ce sont les termes qu’il a employés, si je le cite correctement. Cependant, le principal problème, c’est que cet amendement donne aux autorités judiciaires des options autres que la situation où il existe une illégalité.

Senator Carignan is right to say the animal will remain in captivity, but those that are in captivity now are grandfathered, so we are talking about other animals that will be coming and should not be in captivity.

What do we do? Do we send them to the slaughterhouse, or do we try to find a way to accommodate the situation?

That's what is being provided here. The judge could order the owners to do things. It could be transported to a bigger place where the conditions are better.

For me, I think it makes sense and fits in the logic of this bill. Otherwise, it will be subject to debates in court. "Judge, can you do it or not? Is it inherent or is it clear?" So that will be clear.

Thank you. I will support it.

Senator Plett: I thank Senator Dalphond for agreeing with what I said here a few weeks ago: The "Noah Clause" expands the scope of the bill. I appreciate it, Senator Dalphond, that you have put that on the record.

Senator Dalphond: Good lawyers changed my words.

Senator Plett: I don't think I did. I think if we check the transcript, it will be clear. Nevertheless, I do have a question.

Yes, Senator Dalphond is correct. We have facilities that are grandfathered, but there are not many facilities in Canada that we are grandfathering here. What happens if we have to relocate a 12,000-pound elephant to another facility? What facility does Senator Simons suggest that we relocate that animal to? We don't have another facility in our country, and we have laws that prevent us from transporting that animal out of our country.

Here we have a penalty that I would suggest is impossible to enforce because there's no place the animal can go.

Senator Simons: With respect, there are three possible things that could happen to this hypothetical elephant. Senator Plett will recall that I did not support the inclusion of the "Noah Clause."

Senator Plett: I understand that.

Le sénateur Carignan a raison de dire que l'animal restera en captivité, mais les animaux actuellement en captivité sont visés par une clause de droits acquis. Nous parlons donc d'autres animaux, à venir, qui ne devraient pas être en captivité.

Que faisons-nous? Les envoyons-nous à l'abattoir ou essayons-nous de trouver une façon de composer avec la situation?

C'est ce qui est prévu ici. Le juge pourrait ordonner aux propriétaires de faire certaines choses. L'animal pourrait être transporté dans un lieu plus spacieux où les conditions sont meilleures.

Pour ma part, je pense que c'est logique et que cela s'inscrit dans la logique de ce projet de loi. Sinon, cela fera l'objet de débats dans les tribunaux. « Monsieur le juge, pouvez-vous le faire ou pas? Est-ce inhérent ou est-ce clair? » Ainsi, les choses seront claires.

Je vous remercie. J'appuierai l'amendement.

Le sénateur Plett : Je remercie le sénateur Dalphond de convenir de ce que j'ai dit ici il y a quelques semaines : la « disposition de Noé » élargit la portée du projet de loi. Je vous suis reconnaissant, sénateur Dalphond, de l'avoir déclaré publiquement.

Le sénateur Dalphond : De bons avocats ont changé ce que j'ai dit.

Le sénateur Plett : Je ne pense pas avoir changé ce que vous avez dit. Je pense que, si l'on consulte la transcription, cela apparaîtra clairement. Quoi qu'il en soit, j'ai une question.

Oui, le sénateur Dalphond a raison. Certaines installations bénéficient de droits acquis, mais il n'y a pas beaucoup d'installations au Canada auxquelles nous accordons des droits acquis. Que se passera-t-il si nous devons reloger un éléphant de 12 000 livres dans un autre établissement? Dans quel établissement la sénatrice Simons suggère-t-elle que nous relogions cet animal? Il n'y a pas d'autre installation dans notre pays, et des lois nous empêchent de transporter cet animal hors du pays.

Nous avons affaire ici à une sanction qui, à mon avis, est impossible à imposer, parce qu'il n'y a nulle part où l'animal peut aller.

La sénatrice Simons : Avec tout le respect que je vous dois, trois choses pourraient arriver à cet éléphant hypothétique. Le sénateur Plett se souviendra que je n'ai pas appuyé l'inclusion de la « disposition de Noé ».

Le sénateur Plett : J'entends bien.

Senator Simons: But now that it's in there, you can imagine, for example, that somebody has a private chimpanzee which they are not supposed to have. We could require that chimpanzee to be moved to a zoological park where it would be properly cared for.

If some rich billionaire in Toronto has a chimpanzee that they dress up in pyjamas, we could hypothetically fine them and make sure the chimpanzee went some place more appropriate for a chimpanzee to live.

The thing is that we cannot imagine every possible permutation and combination. This just recognizes the fact that animals are not chattels in the same way that bits and bobs of physical matter are, and it's not just enough to say that there's forfeiture — that we're actually looking after the humane care of such animals as would come in.

Again, hypothetically, you could imagine a scenario where somebody has a roadside zoo where they are maltreating a tiger, and to say, "All right, the tiger is forfeited," this gives some suggestions of what could happen, or simply a situation where the zoo needs to make amendments to what it's doing. This allows for that.

If that answers questions, maybe we can —

Senator Plett: Well, it answers my question. Senator Simons, thank you. You answered part of my question, and you answered it favourably for a part using a chimpanzee — using a small animal that we are allowing right across the country to be in captivity. But we are dealing with a couple of animals here that are more difficult to do this with. This is a widely encompassing amendment. To relocate a chimpanzee to another zoo, the debate is not between you and me, Senator Simons. I just don't want this to get into debate. I want it on the record, again, to say that I believe it is impossible to completely do everything you are asking here when we are talking about some of the animals, because there is no other place to relocate an elephant.

The scope of the bill is elephants and great apes. The "Noah Clause" has added a whole lot, and that's why you say this amendment is necessary. I understand that. The scope of the bill is elephants and great apes. You are putting an amendment here that says to relocate the animal to another facility and possibly forfeit the ownership of the animal when it is impossible to do that.

Senator Simons: That would be one possible option.

Senator Plett: I understand, and yours is also another scenario. But thank you for your answer. I'm not going to belabour this. I got this now. In closing, I find this unacceptable. It says June 6 on the letter. I understand that. It appears to me that a few senators have seen this before. Now we see this while

La sénatrice Simons : Cependant, maintenant que c'est inclus, on peut imaginer, par exemple, que quelqu'un a un chimpanzé privé qu'il n'est pas censé avoir. Nous pourrions exiger que ce chimpanzé soit transféré dans un parc zoologique, où il serait soigné de manière adéquate.

Si un milliardaire à Toronto a un chimpanzé auquel il met un pyjama, on pourrait hypothétiquement lui imposer une amende et faire en sorte que le chimpanzé aille vivre dans un endroit plus approprié pour un chimpanzé.

Le fait est que nous ne pouvons pas imaginer toutes les permutations et combinaisons possibles. Il s'agit simplement de reconnaître que les animaux ne sont pas des biens meubles à l'instar des objets matériels physiques et qu'il ne suffit pas de dire qu'il y a confiscation, il faut que nous prévoyions les soins sans cruauté à donner aux animaux visés.

Encore une fois, hypothétiquement, on peut imaginer une situation où quelqu'un a un zoo itinérant où il maltraite un tigre, et où l'on dirait : « Bien, le tigre est confisqué. » Cela donne des suggestions concernant ce qui pourrait se passer, ou simplement une situation où le zoo doit changer ce qu'il fait. L'amendement permet cela.

Si cela répond aux questions, nous pourrions peut-être...

Le sénateur Plett : Eh bien, cela répond à ma question. Sénatrice Simons, je vous remercie. Vous avez répondu à une partie de ma question, et vous y avez répondu positivement, en partie, en utilisant l'exemple d'un chimpanzé, en utilisant un petit animal dont nous autorisons la captivité d'un bout à l'autre du pays. Cependant, nous avons affaire ici à quelques autres animaux avec lesquels il est plus difficile de faire cela. Il s'agit d'un amendement très large. Reloger un chimpanzé dans un autre zoo... Le débat n'est pas entre vous et moi, sénatrice Simons. Je veux simplement éviter qu'il y ait matière à débat. Je tiens à préciser publiquement, encore une fois, que, selon moi, il est impossible de faire vraiment tout ce que vous demandez ici pour certains des animaux, parce qu'il n'y a aucun autre endroit où reloger un éléphant.

Le projet de loi porte sur les éléphants et les grands singes. La « disposition de Noé » a été un gros ajout, et c'est pourquoi vous dites que cet amendement est nécessaire. Je l'entends bien. La portée du projet de loi, ce sont les éléphants et les grands singes. Vous proposez un amendement qui prévoit de reloger l'animal dans un autre établissement et peut-être d'abandonner le droit de propriété sur l'animal, alors qu'il est impossible de le faire.

La sénatrice Simons : Ce serait une des options possibles.

Le sénateur Plett : Je le comprends, et votre scénario est différent également. Cependant, je vous remercie pour votre réponse. Je ne vais pas insister sur ce point. Je viens de recevoir ceci. Pour conclure, je trouve que c'est inacceptable. La lettre est datée du 6 juin. Je l'entends bien. Il me semble que certains

we are in the middle of clause-by-clause consideration. It is another indication of how this particular committee has operated for the duration of this bill, and how it continues to operate. I'll leave it at that.

[*Translation*]

Senator Carignan: Senator Simons, I can't tell you what to do, but I think it is possible to sometimes overdo things. I think that is what you're doing with this provision. The Criminal Code already provides for the power to make orders to ensure that some of these objectives are met.

I don't think it would be wise to move forward with this amendment. I think that you're giving tools to people who would challenge the constitutionality of these provisions under the Charter.

As I was saying, I'm raising a red flag and I will be voting against the amendment for the reasons that I explained, because I don't think it's a good idea.

[*English*]

Senator Batters: First of all, weeks ago at this committee, both Senator Plett and I asked to have a constitutional expert from the Department of Justice be here to answer questions about this. I find it shocking that, in probably three weeks, we couldn't scare up one constitutional expert from the Department of Justice to come down here when they had notice that we needed this information.

I made substantial arguments at the last committee meeting where we dealt with this, talking about all the ways this — in my mind — fell within provincial jurisdiction because of the very specific parts that go outside of the scope of criminal law matters, and instead deal with very particular matters that seem to fall within the animal welfare aspect, which is provincial jurisdiction. When you're talking about modifying physical conditions in which the animals are kept, as well as relocating animals to another facility, modifying social conditions or forfeiting ownership and surrendering animals to the animal welfare authority named in the order, those all potentially seem to be matters that would very likely be within provincial jurisdiction.

And then we get this — I wouldn't even call it a letter. I don't know what this is. It is a series of several paragraphs. It is not framed as a letter. I don't know who wrote it. It doesn't directly address the questions that I wanted answered about this amendment, or if those powers that are talked about here could be under provincial jurisdiction; it is just a very general statement.

sénateurs en ont eu connaissance. Nous la recevons alors que nous sommes en pleine étude article par article. C'est une indication de plus de la façon dont ce comité a fonctionné pendant toute l'étude de ce projet de loi et de la façon dont il fonctionne encore. J'en resterai là.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Sénatrice Simons, je n'ai pas de conseils à vous donner, mais comme on dit parfois, on peut faire de l'exagération dans certains dossiers. Je pense que c'est ce que vous faites avec cet article. Le Code criminel prévoit déjà un pouvoir de prendre des ordonnances de façon à s'assurer que certains de ces objectifs sont atteints.

Je pense qu'il serait sage de ne pas aller de l'avant avec cet amendement. Je crois que vous donnez des outils aux gens qui voudront contester constitutionnellement ces articles, qu'ils vont évoquer comme des éléments de la Charte.

Comme je vous le disais, je lève un drapeau rouge et je vais voter contre l'amendement pour les raisons que j'ai expliquées, car je pense que ce n'est pas une bonne idée.

[*Traduction*]

La sénatrice Batters : Tout d'abord, le sénateur Plett et moi avons demandé, il y a des semaines de cela, de faire venir devant le comité un constitutionnaliste du ministère de la Justice pour répondre à des questions à ce sujet. Je trouve scandaleux que l'on n'ait pas réussi, après environ trois semaines, à dénicher un constitutionnaliste du ministère de la Justice pour qu'il se présente devant le comité alors que le ministère a été avisé que nous avions besoin de cette information.

J'ai présenté de nombreux arguments lors de la dernière réunion où le comité s'est penché sur cette question. J'ai indiqué toutes les façons dont, selon moi, ces mesures sont de compétence provinciale en raison de certaines parties très précises qui dépassent la portée des affaires de droit pénal, et qui concernent plutôt des points bien particuliers, qui semblent porter sur le bien-être animal, lequel est de compétence provinciale. Quand on parle de modifier les conditions physiques en captivité, de reloger des animaux dans un autre établissement, de modifier les conditions sociales de la captivité ou d'abandonner son droit de propriété sur l'animal ou de confier celui-ci à l'autorité responsable du bien-être des animaux mentionné dans l'ordonnance, ce sont tous des points qui seraient fort probablement de compétence provinciale.

Ensuite, nous avons reçu ceci — on ne peut même pas dire que c'est une lettre. Je ne sais pas de quoi il s'agit. C'est un enchaînement de plusieurs paragraphes, mais qui ne suit pas le modèle d'une lettre. J'ignore qui l'a écrit. Le document ne répond pas directement aux questions que j'avais au sujet de cet amendement, et pour lesquelles je voulais une réponse. Il n'indique pas non plus si les pouvoirs dont il est question sont de

Could we please know who prepared this? It is not phrased as a letter, so I don't know. Is this just a matter of different statements from some of the legal authorities whom we heard from previously at this committee? It doesn't seem to be something that is from the Department of Justice, and, if it is, I would like to know more information. It would be helpful to have officials who can answer questions rather than just have some of these general statements that in no way answer my questions about this particular amendment.

The Chair: Thank you, Senator Batters.

Senator Batters: Can I have my question answered, please? What is this? What is this constitutional framework for the criminal law, dated June 6? It is not a letter. I don't know who prepared this. What is this?

Ms. Wells: I can answer some of those questions. Thank you.

In the department, we framed this as an undertaking to provide the committee with more information about the constitutional framework. It was prepared by the departmental officials. Both Mr. Godlewski and I had a hand in preparing it. We consulted with our constitutional section as well. It is a joint effort prepared by the department in an effort to provide what we are able to provide to the committee in our role about the framework that a judge or court would use in determining whether or not something falls within the criminal law power under the Constitution.

Senator Batters: But at the last meeting, both of you indicated that constitutional aspects were not within your purview to answer. That's why I asked to have a constitutional expert here today to testify. I imagine you have many constitutional experts in the Department of Justice who could have come here to answer questions.

Like I say, this is not at all answering any of the questions. It is just a general statement saying these types of things are federal, and these types of things are provincial. It says in here the provinces legislate with respect to animal welfare largely based on their jurisdiction over property and civil rights. As I just articulated here, there are several aspects of this amendment which seem to fall directly in that.

I see nothing in these several paragraphs that were prepared that deal with that at all. In fact, I have no comfort from these several paragraphs provided here that these things don't fall within provincial jurisdiction, and there's no one to answer those questions today because the two of you told me last time that you couldn't answer those constitutional questions.

compétence provinciale. C'est simplement un énoncé très général.

Est-il possible de savoir qui a préparé cela? Le document ne suit pas un modèle de lettre, par conséquent, je ne le sais pas. S'agit-il simplement de différentes déclarations de certains des juristes qui ont déjà comparu devant le comité? Le document ne semble pas venir du ministère de la Justice, et si c'est le cas, j'aimerais avoir plus d'information. Il serait utile d'avoir des fonctionnaires capables de répondre aux questions plutôt que ces énoncés généraux qui ne répondent aucunement à mes questions sur l'amendement en question.

La présidente : Je vous remercie, sénatrice Batters.

La sénatrice Batters : Puis-je avoir une réponse à ma question, s'il vous plaît? Qu'est-ce que c'est que ce document? Qu'est-ce que ce cadre constitutionnel pour le droit pénal, daté du 6 juin? Ce n'est pas une lettre. Je ne sais pas qui a préparé ce document. Qu'est-ce que c'est?

Me Wells : J'ai la réponse à certaines de ces questions. Merci.

Au ministère, nous avons présenté cela comme un engagement à fournir au comité davantage d'information au sujet du cadre constitutionnel. Le document a été préparé par des fonctionnaires du ministère. M. Godlewski et moi-même avons participé à sa préparation. Nous avons aussi consulté notre section du droit constitutionnel. Ce document est le fruit d'un effort conjoint. Il a été préparé par le ministère pour tenter de fournir au comité l'information que nous avons sur le cadre qu'un juge ou un tribunal utiliserait pour déterminer si quelque chose relève du droit pénal aux termes de la Constitution.

La sénatrice Batters : Lors de la dernière réunion, vous avez tous deux indiqué que vous ne pouviez pas répondre aux questions portant sur les aspects constitutionnels. Voilà pourquoi j'ai demandé qu'un constitutionnaliste compare au comité aujourd'hui. J'imagine qu'il doit y avoir de nombreux constitutionnalistes au ministère de la Justice qui auraient pu se présenter ici pour répondre à des questions.

Comme je l'ai dit, ce document ne répond à aucune question. Il s'agit d'un énoncé général qui dit que certaines choses sont fédérales et que d'autres sont provinciales. On peut y lire que les provinces légifèrent en matière de bien-être animal principalement parce qu'elles ont compétence sur la propriété et les droits civils. Comme je l'ai dit ici, il y a plusieurs aspects de cet amendement qui semble tomber directement dans cette catégorie.

Je ne vois rien dans ces paragraphes au sujet de ce point. En fait, ces paragraphes sont loin de me rassurer que ces choses ne sont pas de compétence provinciale, et il n'y a personne qui peut répondre à ces questions aujourd'hui puisque vous m'avez tous les deux dit la dernière fois que vous ne pouviez pas répondre à ces questions de droit constitutionnel.

Ms. Wells: It is absolutely true; we continue to be criminal law experts and not constitutional law experts. Decisions about which departmental officials appear at committee are not made by Mr. Godlewski or me. They are made at higher levels. I'm happy to convey back to the department the concerns that were expressed, but this is not something we have control over. We are here because we were asked to appear.

Senator Batters: I understand it's not your purview, however those higher up — this is a government bill which has been massively amended by the government sponsor of this bill. The Senate government leader sits here, so I don't know if his office has a hand in helping us to get the most appropriate officials here, or if the minister does, but whoever does didn't do it properly. We don't have the appropriate officials to be able to answer questions about this.

We are the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs. We're supposed to be applying sober second thought to legislation. Here we're trying to have sober first thought, which is not going so well. When we have these types of matters and we can't even get an answer about this, how can we possibly properly consider this amendment?

Senator Cotter: I have two observations to make. The first is that this reads very much like giving the court the discretion — not requiring it — to essentially administer a probation order with respect to a person who is found guilty. It is much more specific than just the general category of probation orders which probably would apply in any event. But this is sort of a unique situation with respect to animals and their circumstances.

It seems to me, while reading, that this is actually a fairly constructive, animal-focused, discretionary authority given to judges.

Senator Plett is right that we can't identify every circumstance that might arise, but I'm inclined to repose some confidence in the judges who might say, if there is only one location for an elephant, they will not be trying to relocate the elephant because, as Senator Plett said, that would be impossible — we would have had to use one of these other ones or none at all. The judges would make that decision in sentencing.

If you think about this as a probation order — a power given to a judge to sanction consequent upon a finding of criminal guilt — the last four paragraphs of this message are perfectly clear: This is clearly within the authority of the federal government to articulate language around the criminal law and sentencing.

Me Wells : C'est parfaitement vrai. Nous demeurons des experts en droit pénal et non des constitutionnalistes. M. Godlewski et moi ne déterminons pas quels fonctionnaires du ministère comparaisent au comité. Ces décisions sont prises à des échelons supérieurs. Je serai heureuse de rapporter au ministère les préoccupations qui ont été exprimées, mais nous n'avons aucun contrôle sur ceci. Nous sommes ici parce que l'on nous a demandé de comparaître.

La sénatrice Batters : Je comprends que ce n'est pas de votre ressort, cependant, ces instances supérieures... il s'agit d'une initiative ministérielle, qui a été amendée de façon massive par le parrain du projet de loi. Le leader du gouvernement au Sénat siège au comité. Je ne sais pas si son bureau peut aider le comité à obtenir la comparution des fonctionnaires les plus compétents, ou si c'est du ressort du ministre. Peu importe qui s'en est occupé, cette personne ne l'a pas fait correctement. Nous n'avons pas les fonctionnaires compétents pour répondre aux questions à ce sujet.

Nous siégeons au Comité sénatorial permanent des Affaires juridiques et constitutionnelles. Nous sommes censés faire un second examen objectif du projet de loi. C'est ce que nous tentons de faire, mais les choses ne se passent pas tellement bien. Comment pouvons-nous examiner correctement cet amendement si nous ne pouvons même pas obtenir une réponse à ce genre de questions?

Le sénateur Cotter : J'ai deux observations à faire. La première, c'est que l'énoncé ne fait pas tant penser à une exigence qu'à un pouvoir discrétionnaire accordé au tribunal de rendre une ordonnance de probation à l'égard d'une personne trouvée coupable. C'est probablement beaucoup plus pointu que la catégorie générale d'ordonnance de probation qui s'appliquerait, de toute façon. Cependant, c'est une situation plutôt unique, qui concerne les animaux et la situation dans laquelle ils se trouvent.

À la lecture, il me semble que l'on accorde aux juges un pouvoir discrétionnaire axé sur les animaux qui est plutôt constructif.

Le sénateur Plett a raison de dire que nous ne pouvons pas prévoir tous les cas de figure qui se présenteront. Cependant, je suis enclin à faire confiance aux juges. S'il n'y a qu'un endroit pour un éléphant, ils ne tenteront pas de reloger cet éléphant parce que, comme l'a dit le sénateur Plett, ce serait impossible — il faudrait soit utiliser l'un de ces autres emplacements ou soit n'en utiliser aucun. Les juges prendraient cette décision au moment de déterminer la peine.

Si vous considérez qu'il s'agit d'une ordonnance de probation — un pouvoir accordé à un juge pour imposer une sanction après un verdict de culpabilité, les quatre derniers paragraphes du message sont parfaitement clairs : formuler des énoncés sur le droit pénal et la détermination de la peine est clairement de compétence fédérale.

If it is the case that you say this is property and civil rights, a judge imposing a probation order that implicates anybody's property would be unconstitutional, and nobody believes that. Thank you.

The Chair: Thank you. Senators, is it your pleasure —

Senator Plett: We're not finished debating.

The Chair: I did not see your hand. You don't need to jump like that.

Senator Batters: Thank you. With respect to the comments that Senator Cotter just made, probation conditions would be with respect to people, talking about where they're relocated to and conditions they need to be held under and that sort of thing. This is about animals. When we are considering this type of an amendment, we have to remember the fact that the "Noah Clause" is now in place in this bill with respect to our consideration. We are not merely talking about great apes and elephants here, and all of these types of conditions that could apply to just great apes and elephants. We are also talking about all other animals aside from a very few exceptions that cabinet could decree to be dealt with. You have to consider it with respect to that.

This could even prevent things like potentially rodeos, horseback riding and things like that. That's the kind of consideration we are making here. We have to remember that's as wide-ranging as this is. This is not just dealing with great apes and elephants anymore, but it allows cabinet to decree all kinds of other animals, and we have to consider that.

Senator Plett: Further to that, Senator Cotter is correct that a judge will make a decision, but then why wouldn't we let a judge make a decision on the entire scope?

With animal cruelty, we are already there. If somebody gets charged with animal cruelty, a judge can make a decision in that regard too. We don't need this amendment at all. If we aren't going to include everything in the amendment, then we don't need the amendment.

The other thing is, as Senator Batters pointed out, nobody's name is on this document. We just had a document handed to us. Then, we asked who developed the document, and we are being told that the officials right here helped develop the document. They can't give us a constitutional opinion when they are sitting here, but apparently they can if they help write a document, yet their names are not on it. Nobody is accepting responsibility for it.

Si vous jugez qu'il s'agit de propriété et de droits civils, il serait inconstitutionnel pour un juge d'imposer une ordonnance de probation sur la propriété de qui que ce soit, mais personne ne croit que ce soit le cas. Merci.

La présidente : Merci. Vous plaît-il, honorables sénateurs...

Le sénateur Plett : Le débat n'est pas terminé.

La présidente : Je n'ai pas vu votre main. Inutile de s'énerver comme cela.

La sénatrice Batters : Merci. En ce qui a trait aux observations que vient de faire le sénateur Cotter, les conditions de probation s'appliqueraient à des personnes et porteraient sur l'endroit où elles seraient relogées et sur les conditions dans lesquelles elles devraient être détenues, et ainsi de suite. Cette mesure-ci concerne des animaux. En examinant ce type d'amendement, nous devons garder à l'esprit qu'il y a maintenant une « disposition de Noé » dans ce projet de loi. Il n'est plus seulement question des grands singes et des éléphants, et de toutes les conditions qui ne peuvent s'appliquer qu'à ceux-ci. Nous parlons aussi de tous les autres animaux, mis à part de très rares exceptions, dont la situation pourrait faire l'objet d'un décret du Cabinet. Il faut examiner l'amendement en tenant compte de cela.

Cet amendement pourrait même empêcher la tenue de rodéos, l'équitation et autres activités de ce genre. Voilà ce que nous envisageons de faire. Nous ne pouvons pas oublier que la portée de l'amendement sera aussi vaste que l'est la mesure. Nous ne parlons plus seulement des éléphants et des grands singes, car la mesure permet au Cabinet d'émettre un décret pour toutes sortes d'autres animaux. Il faut y penser.

Le sénateur Plett : Par ailleurs, le sénateur Cotter a raison en disant qu'un juge prendra une décision, mais dans ce cas, pourquoi ne pas laisser un juge prendre une décision sur l'ensemble au grand complet?

C'est le cas avec la cruauté envers les animaux. Si quelqu'un est accusé de cruauté envers les animaux, un juge peut rendre un jugement sur cela aussi. Nous n'avons aucunement besoin de cet amendement. Si nous n'incluons pas tout dans l'amendement, nous n'en avons pas besoin.

L'autre point, comme l'a fait valoir la sénatrice Batters, c'est qu'aucun nom n'apparaît sur le document. On vient de nous remettre un document. Nous avons demandé qui a préparé celui-ci. On nous dit que les fonctionnaires ici présents ont participé à sa préparation. Ils ne peuvent pas donner au comité un avis constitutionnel, mais il semble qu'ils le peuvent s'ils participent à la rédaction d'un document. Toutefois, leurs noms ne figurent pas sur celui-ci. Personne ne veut assumer la responsabilité de ce document.

Our officials say they don't decide who comes here. I appreciate that and fully respect it. They are doing what they were asked to do by whoever is in charge, but we have been told, Madam Chair, that it would have been possible to get a constitutional expert here. Our witnesses basically said that it would have been possible. Why wasn't it asked for? Who made the decision not to have constitutional people here to answer our questions when we knew the questions were there? Was that decision made by the steering committee, by the chair or by the government? Who made the decision not to have the people here whom we legitimately asked for three weeks ago? Instead, we have a document with no names, and nobody is accepting responsibility other than to say, "We helped with some of the crafting of it." I want to know why we don't have the officials here whom we asked for, because we were told a minute ago that it would have been possible. Did the chair ask for those officials not to come? Did the steering committee ask for those officials not to come? I know the committee didn't. Why don't we have them here?

The Chair: Well, I don't know why we don't have them here, but the steering committee and I did not make that decision.

Honourable senators, is it your pleasure to adopt the motion?

Some Hon. Senators: No.

Some Hon. Senators: Yes.

The Chair: We'll do a roll call vote.

Vincent Labrosse, Clerk of the Committee: The Honourable Senator Jaffer?

Senator Jaffer: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Batters?

Senator Batters: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Carignan?

Senator Carignan: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Clement?

Senator Clement: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Cotter?

Senator Cotter: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Dalphond?

Senator Dalphond: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Gold?

Ces fonctionnaires disent que ce n'est pas eux qui décident qui se présente au comité. Je comprends et je respecte pleinement cela. Ils font ce que la personne responsable leur a demandé de faire. Cependant, on nous a dit, madame la présidente, qu'un constitutionnaliste aurait pu venir témoigner. Les témoins ont essentiellement dit que cela aurait été possible. Pourquoi ne l'a-t-on pas demandé? Qui a décidé de ne pas envoyer de constitutionnalistes au comité pour répondre à nos questions, alors qu'on savait qu'il y avait des questions? La décision a-t-elle été prise par le comité directeur, par la présidente ou par le gouvernement? Qui a décidé de ne pas envoyer au comité les personnes que nous avons légitimement réclamées il y a trois semaines? Nous avons plutôt un document sans nom, et dont personne ne veut assumer la responsabilité autrement que pour dire : « Nous avons participé à sa préparation ». Je veux savoir pourquoi les fonctionnaires que nous avons demandés ne sont pas ici puisque l'on nous a dit il y a une minute que cela aurait été possible. La présidente a-t-elle demandé à ces fonctionnaires de ne pas se présenter? Le comité directeur a-t-il demandé à ces fonctionnaires de ne pas se présenter? Je sais que le comité ne l'a pas fait. Pourquoi ne sont-ils pas ici?

La présidente : Eh bien, je ne sais pas pourquoi ils ne sont pas ici, mais ni le comité directeur ni moi n'avons pris cette décision.

Honorables sénateurs, vous plaît-il d'adopter la motion?

Des voix : Non.

Des voix : Oui.

La présidente : Nous allons faire un vote par appel nominal.

Vincent Labrosse, greffier du comité : L'honorable sénatrice Jaffer?

La sénatrice Jaffer : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Batters?

La sénatrice Batters : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Carignan?

Le sénateur Carignan : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Clement?

La sénatrice Clement : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Cotter?

Le sénateur Cotter : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Dalphond?

Le sénateur Dalphond : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Gold?

Senator Gold: Abstain.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Klyne?

Senator Klyne: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Oudar?

Senator Oudar: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Pate?

Senator Pate: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Plett?

Senator Plett: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Prosper?

Senator Prosper: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Simons?

Senator Simons: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Tannas?

Senator Tannas: Yes.

Mr. Labrosse: Yeas: 10; nays: 3; abstentions: 1.

The Chair: I declare the motion in amendment carried.

Honourable senators, we will now proceed to clause-by-clause consideration. Shall clause 1, as amended, carry?

Some Hon. Senators: No.

Some Hon. Senators: Yes.

The Chair: We'll do a roll call vote.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Jaffer?

Senator Jaffer: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Batters?

Senator Batters: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Carignan?

Senator Carignan: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Clement?

Senator Clement: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Cotter?

Le sénateur Gold : Je m'abstiens.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Klyne?

Le sénateur Klyne : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Oudar?

La sénatrice Oudar : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Pate?

La sénatrice Pate : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Plett?

Le sénateur Plett : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Prosper?

Le sénateur Prosper : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Simons?

La sénatrice Simons : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Tannas?

Le sénateur Tannas : Oui.

M. Labrosse : Pour : 10; contre : 3; abstention: 1.

La présidente : Je déclare la motion d'amendement adoptée.

Honorables sénateurs, nous allons maintenant passer à l'étude article par article. L'article 1 modifié est-il adopté?

Des voix : Non.

Des voix : Oui.

La présidente : Nous allons procéder à un vote par appel nominal.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Jaffer?

La sénatrice Jaffer : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Batters?

La sénatrice Batters : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Carignan?

Le sénateur Carignan : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Clement?

La sénatrice Clement : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Cotter?

Senator Cotter: Yes.

Le sénateur Cotter : Oui.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Dalphond?

M. Labrosse : L'honorable sénateur Dalphond?

Senator Dalphond: Yes.

Le sénateur Dalphond : Oui.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Gold?

M. Labrosse : L'honorable sénateur Gold?

Senator Gold: Yes.

Le sénateur Gold : Oui.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Klyne?

M. Labrosse : L'honorable sénateur Klyne?

Senator Klyne: Yes.

Le sénateur Klyne : Oui.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Oudar?

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Oudar?

Senator Oudar: Yes.

La sénatrice Oudar : Oui.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Pate?

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Pate?

Senator Pate: Yes.

La sénatrice Pate : Oui.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Plett?

M. Labrosse : L'honorable sénateur Plett?

Senator Plett: No.

Le sénateur Plett : Non.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Prosper?

M. Labrosse : L'honorable sénateur Prosper?

Senator Prosper: Yes.

Le sénateur Prosper : Oui.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Simons?

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Simons?

Senator Simons: Yes.

La sénatrice Simons : Oui.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Tannas?

M. Labrosse : L'honorable sénateur Tannas?

Senator Tannas: Yes.

Le sénateur Tannas : Oui.

Mr. Labrosse: Yeas: 11; nays: 3; abstentions: nil.

M. Labrosse : Pour : 11; contre : 3; abstention : aucune.

The Chair: Honourable senators, clause 1, as amended, is carried.

La présidente : Honorables sénateurs, l'article 1 modifié est adopté.

We now proceed to clause 2, labelled MK-S15-2-4-9. This is an amendment moved by Senator Klyne for clause 2, on page 4, after line 9.

Nous passons maintenant à l'article 2, motion MK-S15-2-4-9. Il s'agit d'un amendement proposé par le sénateur Klyne à l'article 2, page 4, après la ligne 12.

Senator Klyne: This motion was distributed earlier and received. I move:

Le sénateur Klyne : Cette motion a été distribuée plus tôt. Je propose :

That Bill S-15 be amended in clause 2, on page 4, by adding the following after line 9:

Que le projet de loi S-15 soit modifié à l'article 2, à la page 4, par adjonction, après la ligne 12, de ce qui suit :

“*designated animal* has, for the purposes of subsections 6(2.1) and 10(1.1) and (1.2), the same meaning as in subsection 445.3(10) of the *Criminal Code*. (*animal désigné*)”.

« *animal désigné* S'entend, pour l'application des paragraphes 6(2.1) et 10(1.1) et (1.2), au sens du paragraphe 445.3(10) du *Code criminel*. (*designated animal*) ».

I want to reference to colleagues that this is part 2 of 4 of the “Noah Clause.” We have already added that measure to the Criminal Code, where the definition of “designated animal” and

Je veux souligner à mes collègues qu'il s'agit de la deuxième des quatre parties de la « disposition de Noé ». Nous avons déjà ajouté cette mesure qui contient la définition d'« animal

the factors for designation are contained. The “Noah Clause” will be mentioned in a couple of these other motions ensuing. I just want to reference that the “Noah Clause” amendment answers the joint request of the Jane Goodall Institute of Canada and nine of Canada’s leading animal welfare non-governmental organizations, or NGOs, and zoos.

This amendment adds the same definition mentioned in reference to the Wild Animal and Plant Protection and Regulation of International and Interprovincial Trade Act, or WAPPRIITA, being the wildlife trade statute, with complementary measures as regards import and export. The actual addition of “designated animal” to the relevant measures of WAPPRIITA as regards import and export will fall in part 3 of 3. I invite senators to support this amendment.

Senator Plett: Well, this is a consequential amendment. We opposed the last one, so I’m not going to belabour it and I’m not going to ask for a recorded vote. At least, I personally won’t ask for a recorded vote; somebody else might. I’m certainly opposed to it, and, if we vote on it, it will at least be on division. That said, maybe other senators will want a roll call vote.

Regardless, it is a consequential amendment.

Senator Batters: I am actually hoping for this: Maybe after a few weeks of considering the massive implications of having designated animals be determined by cabinet by decree and not Parliament — and not dealing with the legislation that we’re considering, but instead by cabinet just determining on their own, including this very government that we’re dealing with right now, which has acted many times in quite an activist way.

There are really minimal limitations as to what can be considered a designated animal. I just want everyone to think about this as they are considering everything: This could apply to horses, rodeo animals and other kinds of animals. When you’re thinking about that — and, potentially, some of you might be going to the Calgary Stampede, or those watching might be — consider how this very clause could be used in the future to basically outlaw and make it criminal for those types of activities to occur.

For that reason, it’s undoubtedly wishful thinking, but I’m hoping that senators might have had some cause to actually consider that and reflect upon that — provide a little bit of their own sober second thought on this and what they voted for a few weeks ago, and reconsider it. As a result, I think I would like to have a recorded vote on this for that purpose.

Senator Plett: I trust they won’t go to the Calgary Stampede.

désigné » et les facteurs de désignation au Code criminel. La « disposition de Noé » sera mentionnée dans quelques autres motions qui suivront. Je veux simplement souligner que l’amendement relatif à la « disposition de Noé » répond à la demande conjointe de l’Institut Jane Goodall du Canada et de neuf des principales organisations non gouvernementales, ou ONG, de protection des animaux et des zoos du Canada.

Cet amendement ajoute la même définition que celle mentionnée en référence à la Loi sur la protection d’espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial, qui est la loi sur le commerce des espèces sauvages, avec des mesures complémentaires en matière d’importation et d’exportation. L’ajout du terme « animal désigné » aux mesures pertinentes de cette loi, en ce qui concerne l’importation et l’exportation, relèvera de la troisième des trois parties. J’invite les sénateurs à appuyer cet amendement.

Le sénateur Plett : Eh bien, il s’agit d’un amendement corrélatif. Nous nous sommes opposés au dernier, alors je n’insisterai pas et je ne demanderai pas de vote par appel nominal. Quelqu’un d’autre pourrait en demander un, par contre. Je m’oppose certes à l’amendement, et si nous votons, il sera à tout le moins adopté avec dissidence. Cela dit, d’autres sénateurs voudront peut-être un vote par appel nominal.

Quoi qu’il en soit, il s’agit d’un amendement corrélatif.

La sénatrice Batters : J’espère qu’après quelques semaines, les sénateurs ont réfléchi aux répercussions considérables de la possibilité que ce soit le Cabinet, par décret, et non le Parlement, qui déterminerait quels sont les animaux désignés; cela ne dépendrait pas du projet de loi que nous examinons, mais plutôt du Cabinet, qui déciderait de son propre chef, et de ce même gouvernement avec lequel nous traitons en ce moment, qui a agi à maintes reprises de façon très militante.

Il y a vraiment très peu de limites quant à ce qui peut être considéré comme un animal désigné. Je veux simplement que tout le monde y réfléchisse : cela pourrait s’appliquer aux chevaux, aux animaux de rodéo et à d’autres animaux. Quand vous y réfléchissez — et certains d’entre vous pourraient aller au Stampede de Calgary, ou les gens qui nous regardent pourraient y aller —, songez à la façon dont cette disposition pourrait être utilisée à l’avenir pour essentiellement interdire et criminaliser ce genre d’activités.

Pour cette raison, et c’est sans doute un vœu pieux de ma part, mais j’espère que les sénateurs auront peut-être eu l’occasion d’y réfléchir et de faire un second examen objectif de la question et de ce pour quoi ils ont voté il y a quelques semaines, et de reconsidérer leur décision. Par conséquent, j’aimerais que nous tenions un vote par appel nominal à cet égard.

Le sénateur Plett : Je suis sûr qu’ils n’iront pas au Stampede de Calgary.

The Chair: Honourable senators, we will go to a roll call vote. I don't see anybody else wishing to speak.

Senator Plett: I said "on division" would be good.

Senator Batters: But I said I wished to have a recorded vote.

Senator Plett: Oh, I apologize.

Senator Batters: That's okay.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Jaffer?

Senator Jaffer: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Batters?

Senator Batters: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Carignan?

Senator Carignan: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Clement?

Senator Clement: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Cotter?

Senator Cotter: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Dalphond?

Senator Dalphond: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Gold?

Senator Gold: Abstain.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Klyne?

Senator Klyne: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Oudar?

Senator Oudar: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Pate?

Senator Pate: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Plett?

Senator Plett: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Prosper?

Senator Prosper: Yes.

La présidente : Honorables sénateurs, nous allons procéder à un vote par appel nominal. Je ne vois personne d'autre qui veut prendre la parole.

Le sénateur Plett : J'ai dit que « avec dissidence » conviendrait.

La sénatrice Batters : J'ai demandé un vote par appel nominal, par contre.

Le sénateur Plett : Oh, veuillez m'excuser.

La sénatrice Batters : Ce n'est pas grave.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Jaffer?

La sénatrice Jaffer : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Batters?

La sénatrice Batters : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Carignan?

Le sénateur Carignan : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Clement?

La sénatrice Clement : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Cotter?

Le sénateur Cotter : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Dalphond?

Le sénateur Dalphond : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Gold?

Le sénateur Gold : Abstention.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Klyne?

Le sénateur Klyne : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Oudar?

La sénatrice Oudar : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Pate?

La sénatrice Pate : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Plett?

Le sénateur Plett : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Prosper?

Le sénateur Prosper : Oui.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Simons?

Senator Simons: Abstain.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Tannas?

Senator Tannas: No.

Mr. Labrosse: Yeas: 8; nays: 4; abstentions: 2.

The Chair: I declare the motion, as amended, carried.

Honourable senators, shall clause 2, as amended, carry?

Senator Plett: No.

Some Hon. Senators: No.

Some Hon. Senators: Yes.

The Chair: We'll do a roll call vote.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Jaffer?

Senator Jaffer: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Batters?

Senator Batters: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Carignan?

Senator Carignan: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Clement?

Senator Clement: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Cotter?

Senator Cotter: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Dalphond?

Senator Dalphond: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Gold?

Senator Gold: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Klyne?

Senator Klyne: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Oudar?

Senator Oudar: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Pate?

Senator Pate: Yes.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Simons?

La sénatrice Simons : Abstention.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Tannas?

Le sénateur Tannas : Non.

M. Labrosse : Pour : 8; contre : 4; abstentions : 2.

La présidente : Je déclare la motion modifiée adoptée.

Honorables sénateurs, l'article 2 modifié est-il adopté?

Le sénateur Plett : Non.

Des voix : Non.

Des voix : Oui.

La présidente : Nous allons procéder à un vote par appel nominal.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Jaffer?

La sénatrice Jaffer : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Batters?

La sénatrice Batters : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Carignan?

Le sénateur Carignan : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Clement?

La sénatrice Clement : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Cotter?

Le sénateur Cotter : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Dalphond?

Le sénateur Dalphond : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Gold?

Le sénateur Gold : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Klyne?

Le sénateur Klyne : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Oudar?

La sénatrice Oudar : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Pate?

La sénatrice Pate : Oui.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Plett?

Senator Plett: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Prosper?

Senator Prosper: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Simons?

Senator Simons: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Tannas?

Senator Tannas: Abstain.

Mr. Labrosse: Yeas: 10; nays: 3; abstentions: 1.

The Chair: Honourable senators, clause 2, as amended, is carried.

We'll proceed to clause 3. Senator Klyne, please go ahead.

Senator Klyne: Thank you, chair. In reference to what was —

The Chair: For reference, please go to MK-S15-3-5-4.

Senator Klyne: In reference to Senator Plett's observation that this, too, would be another consequential amendment, I can read it if you'd like.

The Chair: Does anybody want it read?

Senator Batters: Doesn't it need to be read in to properly propose it?

Senator Klyne: I move:

That Bill S-15 be amended in clause 3, on page 5, by replacing line 4 with the following:

“living elephant, great ape or designated animal.”.

While I'm at it, I will relay to colleagues that this is part 3 of 4 of the “Noah Clause.” This amendment adds a reference to designated animals in WAPPRIITA, being the wildlife trade statute, with complementary measures as regards import and export.

My next amendment on this subject is more extensive; it's going into a different clause —

Okay, all right. Thank you very much.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Plett?

Le sénateur Plett : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Prosper?

Le sénateur Prosper : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Simons?

La sénatrice Simons : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Tannas?

Le sénateur Tannas : Abstention.

M. Labrosse : Pour : 10; contre : 3; abstention : 1.

La présidente : Honorables sénateurs, l'article 2 modifié est adopté.

Nous allons passer à l'article 3. Sénateur Klyne, allez-y, je vous prie.

Le sénateur Klyne : Merci, madame la présidente. À propos de ce qui était...

La présidente : Veuillez vous reporter à l'amendement MK-S15-3-5-4.

Le sénateur Klyne : À propos de l'observation du sénateur Plett selon laquelle il s'agirait également d'un amendement corrélatif, je peux vous le lire, si vous voulez.

La présidente : Quelqu'un veut-il qu'il soit lu?

La sénatrice Batters : N'est-il pas nécessaire de le lire pour le proposer correctement?

Le sénateur Klyne : Je propose :

Que le projet de loi S-15 soit modifié à l'article 3, à la page 5, par substitution, aux lignes 4 et 5, de ce qui suit :

« aux conditions qui s'y rattachent — un éléphant, un grand singe ou un animal désigné vivants. ».

Pendant que j'y suis, je veux mentionner à mes collègues que c'est la troisième des quatre parties de la « disposition de Noé ». Cet amendement ajoute une référence aux animaux désignés dans la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial, qui est la loi sur le commerce des espèces sauvages, avec des mesures complémentaires en matière d'importation et d'exportation.

Mon prochain amendement sur ce sujet est plus complet; il vise un article différent...

D'accord, très bien. Merci beaucoup.

- The Chair:** Anybody? Senators, there's no further debate.
- Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?
- Senator Batters:** No.
- The Chair:** Is that on division? It's on division.
- Shall clause 3, as amended, carry?
- Senator Batters:** No.
- The Chair:** Is that on division?
- Senator Plett:** No, it's for a vote. Isn't there another amendment on clause 3? Maybe it's the same one.
- The Chair:** No, the next one is on —
- Senator Plett:** Sorry, I've got them in here twice.
- The Chair:** No problem.
- Shall clause 3, as amended, carry?
- An Hon. Senator:** No.
- The Chair:** On division?
- We'll do a roll call vote.
- Mr. Labrosse:** The Honourable Senator Jaffer?
- Senator Jaffer:** Yes.
- Mr. Labrosse:** The Honourable Senator Batters?
- Senator Batters:** No.
- Mr. Labrosse:** The Honourable Senator Carignan?
- Senator Carignan:** No.
- Mr. Labrosse:** The Honourable Senator Clement?
- Senator Clement:** Yes.
- Mr. Labrosse:** The Honourable Senator Cotter?
- Senator Cotter:** Yes.
- Mr. Labrosse:** The Honourable Senator Dalphond?
- Senator Dalphond:** Yes.
- Mr. Labrosse:** The Honourable Senator Gold?
- Senator Gold:** Yes.
- Mr. Labrosse:** The Honourable Senator Klyne?
- La présidente :** Quelqu'un d'autre? Personne d'autre ne veut prendre la parole.
- Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?
- La sénatrice Batters :** Non.
- La présidente :** Est-ce avec dissidence? C'est avec dissidence.
- L'article 3 modifié est-il adopté?
- La sénatrice Batters :** Non.
- La présidente :** Est-ce avec dissidence?
- Le sénateur Plett :** Non, nous demandons un vote. N'y a-t-il pas un autre amendement à l'article 3? C'est peut-être le même.
- La présidente :** Non, le prochain est sur...
- Le sénateur Plett :** Je suis désolé, je l'ai en double ici.
- La présidente :** Il n'y a pas de problème.
- L'article 3 modifié est-il adopté?
- Une voix :** Non.
- La présidente :** Avec dissidence?
- Nous allons procéder à un vote par appel nominal.
- M. Labrosse :** L'honorable sénatrice Jaffer?
- La sénatrice Jaffer :** Oui.
- M. Labrosse :** L'honorable sénatrice Batters?
- La sénatrice Batters :** Non.
- M. Labrosse :** L'honorable sénateur Carignan?
- Le sénateur Carignan :** Non.
- M. Labrosse :** L'honorable sénatrice Clement?
- La sénatrice Clement :** Oui.
- M. Labrosse :** L'honorable sénateur Cotter?
- Le sénateur Cotter :** Oui.
- M. Labrosse :** L'honorable sénateur Dalphond?
- Le sénateur Dalphond :** Oui.
- M. Labrosse :** L'honorable sénateur Gold?
- Le sénateur Gold :** Oui.
- M. Labrosse :** L'honorable sénateur Klyne?

Senator Klyne: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Oudar?

Senator Oudar: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Pate?

Senator Pate: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Plett?

Senator Plett: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Prosper?

Senator Prosper: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Simons?

Senator Simons: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Tannas?

Senator Tannas: Abstain.

Mr. Labrosse: Yeas: 10; nays: 3; abstentions: 1.

Senator Plett: Maybe we could have Senator Tannas, for the record, speak loud enough so that we can all hear what he is doing. I'm sure the people in Calgary want to know how he's voting on this.

Senator Tannas: Sure, okay. Abstain.

The Chair: Honourable senators, clause 3, as amended, is carried.

Shall clause 4 carry?

There are no amendments to clause 4. Is it on division, senators?

Senator Plett: No.

The Chair: We'll do a roll call vote.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Jaffer?

Senator Jaffer: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Batters?

Senator Batters: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Carignan?

Senator Carignan: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Clement?

Le sénateur Klyne : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Oudar?

La sénatrice Oudar : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Pate?

La sénatrice Pate : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Plett?

Le sénateur Plett : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Prosper?

Le sénateur Prosper : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Simons?

La sénatrice Simons : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Tannas?

Le sénateur Tannas : Abstention.

M. Labrosse : Pour : 10; contre : 3; abstention : 1.

Le sénateur Plett : Nous pourrions peut-être demander au sénateur Tannas de parler assez fort pour que nous puissions tous l'entendre. Je suis sûr que les gens de Calgary veulent savoir comment il vote.

Le sénateur Tannas : Certainement. Abstention.

La présidente : Honorables sénateurs, l'article 3 modifié est adopté.

L'article 4 est-il adopté?

Il n'y a pas d'amendement à l'article 4. Est-ce avec dissidence, sénateurs?

Le sénateur Plett : Non.

La présidente : Nous allons procéder à un vote par appel nominal.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Jaffer?

La sénatrice Jaffer : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Batters?

La sénatrice Batters : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Carignan?

Le sénateur Carignan : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Clement?

Senator Clement: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Cotter?

Senator Cotter: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Dalphond?

Senator Dalphond: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Gold?

Senator Gold: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Klyne?

Senator Klyne: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Oudar?

Senator Oudar: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Pate?

Senator Pate: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Plett?

Senator Plett: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Prosper?

Senator Prosper: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Simons?

Senator Simons: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Tannas?

Senator Tannas: Yes.

Mr. Labrosse: Yeas: 11; nays: 3; abstentions: nil.

The Chair: Moving on to clause 5, we have amendment MK-S15-5-5-26 from Senator Klyne. It's that Bill S-15 be amended in clause 5, on page 5, at line 26.

Senator Klyne: Yes, chair, thank you. I will reference again that this is a consequential amendment. The proposed amendment states:

That Bill S-15 be amended in clause 5,

(a) on page 5,

(i) by replacing line 26 with the following:

La sénatrice Clement : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Cotter?

Le sénateur Cotter : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Dalphond?

Le sénateur Dalphond : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Gold?

Le sénateur Gold : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Klyne?

Le sénateur Klyne : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Oudar?

La sénatrice Oudar : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Pate?

La sénatrice Pate : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Plett?

Le sénateur Plett : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Prosper?

Le sénateur Prosper : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Simons?

La sénatrice Simons : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Tannas?

Le sénateur Tannas : Oui.

M. Labrosse : Pour : 11; contre : 3; abstention : aucune.

La présidente : Nous passons à l'article 5; nous avons l'amendement MK-S15-5-5-26 du sénateur Klyne, qui propose que le projet de loi S-15 soit modifié à l'article 5, à la page 5, aux lignes 26 et 27.

Le sénateur Klyne : Oui, merci, madame la présidente. Je mentionne encore une fois qu'il s'agit d'un amendement corrélatif. L'amendement proposé se lit comme suit :

Que le projet de loi S-15 soit modifié à l'article 5 :

a) à la page 5 :

(i) par substitution, aux lignes 26 et 27, de ce qui suit :

“phant, great ape or designated animal if the importation or exportation is”,

« l’importation ou l’exportation d’un éléphant, d’un grand singe ou d’un animal désigné vivants si l’importation ou l’exportation est »,

(ii) by replacing lines 29 to 31 with the following:

“(b) for the purpose of keeping the elephant, great ape or designated animal in captivity in the best interests of that elephant’s, great ape’s or designated animal’s welfare.”;

(ii) par substitution, à la ligne 31, de ce qui suit :

« b) soit afin de garder l’animal en captivité dans l’intérêt de »;

(b) on page 6,

b) à la page 6 :

(i) by replacing lines 4 to 6 with the following:

“(a) to possess an elephant, great ape or designated animal that is kept in captivity in the best interests of that elephant’s, great ape’s or designated animal’s welfare.”;

(i) par substitution, à la ligne 4, de ce qui suit :

« a) à posséder un éléphant, un grand singe ou un animal désigné en capti- »,

(ii) by replacing line 8 with the following:

“breeding of an elephant, great ape or designated animal that is kept in”,

(ii) par substitution, à la ligne 7, de ce qui suit :

« éléphant, un grand singe ou un animal désigné en captivité ou à permettre »,

(iii) by replacing line 12 with the following:

“breeding of an elephant, great ape or designated animal that is kept in”,

(iii) par substitution, à la ligne 11, de ce qui suit :

« éléphant, un grand singe ou un animal désigné en captivité ou à permettre »,

(iv) by adding the following after line 13:

“(1.3) For greater certainty, a person does not require a permit issued under this section to possess a designated animal that is kept in captivity for the purpose of

(iv) par adjonction, après la ligne 13, de ce qui suit :

« (1.3) Il est entendu qu’aucun permis n’est requis au titre du présent article pour la possession en captivité d’un animal désigné à l’une ou l’autre des fins suivantes :

(a) providing that animal with assistance or rehabilitating it following an injury or another state of distress;

a) soigner ou réadapter l’animal s’il est blessé ou en détresse;

(b) protecting property or public safety in accordance with any applicable law of Canada or a province or with an Aboriginal or treaty right recognized and affirmed by section 35 of the *Constitution Act, 1982*; or

b) protéger des biens ou la sécurité publique conformément à la législation fédérale ou provinciale applicable ou à un droit ancestral ou issu de traité reconnu et confirmé par l’article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*;

(c) trapping activities carried out in accordance with any applicable law of Canada or a province or with an Aboriginal or treaty right recognized and affirmed by section 35 of the *Constitution Act, 1982*.”.

c) mener des activités de piégeage conformément à la législation fédérale ou provinciale applicable ou à un droit ancestral ou issu de traité reconnu et confirmé par l’article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. ».

Colleagues, I would just add a final clarification. This can only potentially apply to wild animals — I'm referring to the "Noah Clause" — not domesticated animals, like rodeo and stampede animals.

Senator Plett: Is that a legal opinion?

Senator Batters: First, I'm not sure what definition he's using because there's no such definition. It just says "non-domesticated" undefined. The only exception is "farming for food." That's it.

In the last few weeks, the government's position seems to have become a lot clearer. Previously, the Senate government leader was at our clause-by-clause meetings and indicated that the government didn't have a position on either the "Noah Clause" or this massive blowing apart of this government bill. It had previously been defined as great apes and elephants, and now has been expanded to add "designated animals," which is extremely expansive in its inclusion. Previously, the Senate government leader said that the government didn't have a position on it and that he was abstaining on these types of things.

Today, he may be abstaining on those certain consequential amendments dealing with designated animals, but when the vote comes to the actual full clause, which then has that amendment incorporated into it, the Senate government leader has been voting "yes." That means that he supports it. That means that the government supports it, which is quite shocking, given that this was a confined government bill which is now massively expanded. Previously, the government has said that they weren't taking a position on it, and now he clearly is because he's voting "yes" to all of these clauses.

Senator Plett: To add to that, clearly, rodeo horses will be captured by this bill, and so will farm horses. If the government chooses for it to be captured by this bill, the amendments that we have will allow the government to do that, because it only exempts farm animals used for feed. That's the only exemption. We are giving the government the right to add whatever they want. As Senator Batters has rightly pointed out, the government is sitting right in this room voting in favour of this.

I don't know how anybody can say this will not include them — and I say this respectfully; Senator Gold can shake his head if he wants, but he's been voting for this, which says the government supports this. Senator Klyne is saying that it will not include rodeo horses. It's directly an untruth that it won't include them because it will include them if the government decides that it will include them.

Chers collègues, j'aimerais ajouter une dernière précision. Cela ne peut potentiellement s'appliquer qu'à des animaux sauvages — je parle de la « disposition de Noé » —, et non à des animaux domestiqués, comme des animaux de rodéo et de stampede.

Le sénateur Plett : Est-ce un avis juridique?

La sénatrice Batters : D'abord, je ne sais pas quelle définition il utilise, car il n'y en a pas. On dit simplement « non domestiques », sans donner de définition. La seule exception, c'est le terme « production alimentaire ». C'est tout.

Ces dernières semaines, la position du gouvernement semble être devenue beaucoup plus claire. Lors de réunions précédentes pour l'étude article par article, le leader du gouvernement au Sénat a indiqué que le gouvernement n'avait pas de position sur la « disposition de Noé » ni sur le chamboulement massif du projet de loi du gouvernement. On parlait auparavant des grands singes et des éléphants, et maintenant, la définition a été élargie pour inclure les « animaux désignés », ce qui est une inclusion extrêmement large. Le leader du gouvernement au Sénat disait que le gouvernement n'avait pas pris position et qu'il s'abstenait de voter sur ce genre de choses.

Aujourd'hui, il s'abstient peut-être sur certains amendements corrélatifs qui portent sur les animaux désignés, mais lorsque le vote porte sur l'article comme tel, auquel cet amendement est intégré, le leader du gouvernement au Sénat vote « oui ». Cela signifie qu'il l'appuie et que le gouvernement l'appuie, ce qui est assez choquant, étant donné qu'il s'agissait d'un projet de loi limité du gouvernement, qui est maintenant considérablement élargi. Le gouvernement disait qu'il ne prenait pas position, et maintenant, il adopte manifestement une position en votant en faveur de tous ces articles.

Le sénateur Plett : Qui plus est, il est évident que les chevaux de rodéo seront visés par ce projet de loi, tout comme les chevaux de ferme. Si le gouvernement choisit de les inclure dans le projet de loi, les amendements proposés lui permettront de le faire, car ils n'exemptent que les animaux de ferme servant à la production alimentaire. C'est la seule exemption. Nous donnons au gouvernement le droit d'ajouter ce qui lui plaît. Comme l'a souligné à juste titre la sénatrice Batters, le gouvernement se trouve ici dans cette salle pour voter en faveur de cela.

Je ne sais pas comment quelqu'un peut dire que ces chevaux ne seront pas inclus — et je le dis respectueusement. Le sénateur Gold peut secouer la tête autant qu'il le veut, mais il vote en faveur de cette mesure, ce qui veut dire que le gouvernement l'appuie. Le sénateur Klyne dit que les chevaux de rodéo ne seront pas inclus. Or, c'est directement une contre-vérité de dire qu'ils ne seront pas inclus, puisqu'ils le seront si le gouvernement en décide ainsi.

I'll leave it at that. That's definitely the danger for even somebody's horse on his farm. If the horse isn't to be used for feed, it could be included in this.

Senator Gold: It's only because my name has been mentioned in these comments. Although members of the committee will be well aware of what I'm about to say, for those who are watching — so that you understand the context — on numerous occasions, government representatives or leaders will either oppose a particular amendment or, as in the case of the “Noah Clause” amendments, as I've explained before, the government has not taken a position on the “Noah Clause” amendments and others. That is why I abstained. However, even when the Senate committee passes an amendment which the government opposes, when it comes to the vote on the actual clauses of a government bill, the government, out of respect for the work of the Senate committee — even if it disagrees with the conclusion of the Senate committee — will vote in favour of the government bill.

For those who are watching, there is no contradiction in the fact that I voted in favour of the clause, notwithstanding that the government continues not to have a position on some of the amendments which have been passed by this Senate — the work of which this government respects.

Senator Klyne: I want to seek some clarity here. I wasn't sure if I heard Senator Batters correctly. She referenced “non-domesticated animals,” but what I had said is it could only potentially apply to wild animals, not domesticated animals, like rodeo animals.

Senator Plett: Also for the purpose of those people watching, I would ask Senator Gold to give me references of where any government, other than his government, has done exactly what he's doing here: not having a decision on government bills.

I understand that they will have this on private members' bills, where the government may occasionally oppose a private member's bill. However, I have not, in my time, seen a government stickhandle around the way Senator Gold has on this issue — abstaining on one, voting for another, opposing another, and saying that it is normal for government leaders to do that. It is not normal for government leaders to do that.

If Senator Gold has clear examples of where any government other than his has done this, I would ask him to table those times when this has happened because I do not recall that happening.

Senator Gold: Forgive me for delaying this even further. Certainly in my time and my predecessor's time, during the tenure of this current government, committees have voted amendments that the government has opposed, but that has not,

Je vais en rester là. C'est assurément le danger, même pour le cheval d'une personne sur sa ferme. Si le cheval ne sert pas à la production alimentaire, il pourrait être visé.

Le sénateur Gold : J'interviens uniquement parce que mon nom a été mentionné dans ces observations. Les membres du comité savent bien ce que je vais dire, mais pour ceux qui nous regardent — afin que vous compreniez le contexte — je dirai que, souvent, des représentants du gouvernement ou des leaders s'opposent à un amendement particulier ou bien, comme je l'ai déjà expliqué, le gouvernement ne prend pas position sur certains amendements, comme ceux qui sont liés à la « disposition de Noé », entre autres. C'est pourquoi je me suis abstenu. Cependant, même lorsque le comité sénatorial adopte un amendement auquel le gouvernement s'oppose, lorsqu'il s'agit de voter sur les articles mêmes d'un projet de loi gouvernemental, le gouvernement, par respect pour le travail du comité sénatorial — même s'il n'approuve pas la conclusion du comité —, votera en faveur du projet de loi gouvernemental.

Je tiens à ce que ceux qui nous regardent sachent qu'il n'y a aucune contradiction dans le fait que j'ai voté en faveur de l'article, bien que le gouvernement continue à ne pas prendre position sur certains des amendements qui ont été adoptés par le Sénat, dont le gouvernement respecte le travail.

Le sénateur Klyne : Je voudrais demander quelques précisions. Je n'étais pas sûr d'avoir bien entendu la sénatrice Batters. Elle a parlé d'animaux « non domestiques », mais ce que j'ai dit, c'est que cela ne pourrait s'appliquer qu'aux animaux sauvages, et non aux animaux domestiques, comme les animaux de rodéo.

Le sénateur Plett : Pour les personnes qui nous regardent également, je demanderais au sénateur Gold de me donner des exemples de gouvernements, autres que le sien, qui ont fait exactement ce qu'il fait ici : ne pas prendre de décision sur des projets de loi du gouvernement.

Je comprends qu'il en soit ainsi pour les projets de loi d'initiative parlementaire, le gouvernement pouvant parfois s'opposer à un de ces projets de loi. Toutefois, je n'ai jamais vu un gouvernement manœuvrer comme le sénateur Gold l'a fait sur cette question — s'abstenir pour un amendement, voter en faveur d'un autre, s'opposer à un autre, et dire qu'il est normal pour un leader du gouvernement d'agir de la sorte. Ce n'est pas normal pour un leader du gouvernement d'agir de la sorte.

Si le sénateur Gold a des exemples clairs de cas où un autre gouvernement que le sien a agi de la sorte, je lui demanderais de nous dire à quel moment cela s'est produit, car je ne me souviens pas que ce soit arrivé.

Le sénateur Gold : Pardonnez-moi de retarder encore les choses, mais durant mon mandat et celui de mon prédécesseur, depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir, des comités ont mis aux voix des amendements auxquels le gouvernement

and would not, preclude this government from continuing to support the work of the committee and show respect to it by voting in favour of the government — or the clause of the government bill, if the Senate has amended it.

And I stand by that answer.

Senator Plett: Are you suggesting, Senator Gold, that because we are opposing something, we don't have respect for this committee? Because that's what you just said.

Senator Gold: No, I did not, Senator Plett, and this is a distraction from the work of this committee, with all due respect. I'm simply saying that when the government, in this case, abstains on an amendment, or even sometimes opposes a motion, that is a separate question from whether or not — after the Senate committee has pronounced, and out of respect for the work that Senate committees do, the government will continue to support its bill when the clause is voted on as a whole, and that's what I was saying.

Senator Batters: First of all, dealing with the non-domesticated issue, Senator Klyne, that's actually from your own definition of "designated animal." I didn't define it. You did in your very lengthy "Noah Clause." It says, ". . . *designated animal* means an animal of a species designated under section 445.4 or a non-domesticated subspecies of that species."

It continues on after that. That was your definition. It has other points where it talks about non-domesticated animals. Nowhere in it is that further defined.

Dealing with this issue of the government leader and his stances that he's taken here, first of all, I'm recalling this: Prior to Senator Gold being the government leader, when he was the government sponsor of the bill — I believe it was Bill C-46 — dealing with impaired driving, I brought forward an amendment to delete the part of that bill dealing with random alcohol testing. Senator Gold, as sponsor of that bill — and then that particular clause passed the Senate committee — brought forward a motion in the Senate to have that amendment that I made be deleted from the bill, and then it actually passed the Senate despite that motion. Then, the government did not accept that amendment of mine, but that's what happened in the past.

In this sort of situation where we have the government leader at our committee abstaining at one part and then having — the reason that this is so unusual is that we actually have the government sponsor of the bill who has brought this massive amendment that really changes the entire scope of this bill, and

s'est opposé, mais cela n'a pas empêché et n'empêcherait pas ce gouvernement de continuer à soutenir le travail du comité et à lui témoigner du respect en votant en faveur du gouvernement — ou de l'article du projet de loi du gouvernement, si le Sénat l'a modifié.

Je m'en tiens à cette réponse.

Le sénateur Plett : Êtes-vous en train de dire, sénateur Gold, que parce que nous nous opposons à quelque chose, nous n'avons pas de respect pour ce comité? C'est ce que vous venez de dire.

Le sénateur Gold : Non, ce n'est pas ce que j'ai dit, sénateur Plett, et cela dévie notre attention des travaux de ce comité, avec tout le respect que je vous dois. Je dis simplement que lorsque le gouvernement, dans ce cas-ci, s'abstient de voter sur un amendement, ou s'oppose même parfois à une motion, c'est une question distincte de celle de savoir si — après que le comité sénatorial s'est prononcé, et par respect pour le travail des comités sénatoriaux — le gouvernement continuera d'appuyer son projet de loi quand l'article sera mis aux voix. C'est cela que je disais.

La sénatrice Batters : D'abord, en ce qui concerne la question des animaux non domestiques, sénateur Klyne, cela vient en fait de votre propre définition d'« animal désigné ». Je n'ai pas donné cette définition; c'est vous qui l'avez fait dans votre très longue « disposition de Noé ». Elle dit : [...] *animal désigné* animal faisant partie d'une espèce désignée en vertu de l'article 445.4 ou sous-espèce non domestique de celle-ci.

Cela se poursuit par la suite. C'était votre définition. Il est aussi question d'animaux non domestiques, mais on ne donne rien de plus précis comme définition.

Pour ce qui est de la question des positions prises ici par le leader du gouvernement, d'abord, je me souviens de ceci : avant que le sénateur Gold soit le leader du gouvernement, lorsqu'il était le parrain du projet de loi d'initiative ministérielle — je crois que c'était le projet de loi C-46 — portant sur la conduite avec capacités affaiblies, j'ai proposé un amendement visant à supprimer la partie du projet de loi qui concernait le dépistage aléatoire d'alcool. Le sénateur Gold, à titre de parrain de ce projet de loi — et cet article a ensuite été adopté par le comité sénatorial —, a présenté une motion au Sénat pour que mon amendement soit supprimé du projet de loi, puis il a été adopté par le Sénat malgré cette motion. Le gouvernement n'a pas accepté mon amendement, mais c'est ce qui s'est produit dans le passé.

Dans ce genre de situation où le leader du gouvernement au comité s'abstient de voter sur certains aspects, puis... La raison pour laquelle c'est si inhabituel, c'est que le parrain du projet de loi du gouvernement a présenté cet énorme amendement, qui modifie toute la portée de ce projet de loi; c'est pour cela que

to have that done is the part that's so unusual. The government abstains on that because they say that they are not taking a position.

Normally, if the government sponsor of a bill were doing something so outside of what the government wanted to happen, they would probably find a new sponsor of the bill, not just continue on with everything seeming like it's going normally. That would be the normal course of events.

The Chair: I see no more debate. Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Some Hon. Senators: No.

Some Hon. Senators: Yes.

The Chair: Okay. We will do a roll call vote.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Jaffer?

Senator Jaffer: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Batters?

Senator Batters: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Carignan?

Senator Carignan: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Clement?

Senator Clement: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Cotter?

Senator Cotter: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Dalphond?

Senator Dalphond: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Gold?

Senator Gold: Abstain.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Klyne?

Senator Klyne: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Pate?

Senator Pate: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Plett?

Senator Plett: No.

c'est si inhabituel. Le gouvernement s'abstient là-dessus parce qu'il dit qu'il ne prend pas position.

Normalement, si le parrain d'un projet de loi du gouvernement fait quelque chose qui va complètement à l'encontre de ce que le gouvernement souhaite, ce gouvernement va probablement trouver un nouveau parrain, et non pas continuer et faire comme si tout se passait normalement. Ce serait la façon normale de faire les choses.

La présidente : Personne d'autre ne semble vouloir intervenir. Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement?

Des voix : Non.

Des voix : Oui.

La présidente : D'accord. Nous allons procéder à un vote par appel nominal.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Jaffer?

La sénatrice Jaffer : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Batters?

La sénatrice Batters : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Carignan?

Le sénateur Carignan : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Clement?

La sénatrice Clement : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Cotter?

Le sénateur Cotter : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Dalphond?

Le sénateur Dalphond : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Gold?

Le sénateur Gold : Abstention.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Klyne?

Le sénateur Klyne : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Pate?

La sénatrice Pate : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Plett?

Le sénateur Plett : Non.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Prosper?

Senator Prosper: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Simons?

Senator Simons: Abstain.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Tannas?

Senator Tannas: Abstain.

Mr. Labrosse: Yeas: 7; nays: 3; abstentions: 3.

The Chair: Honourable senators, I declare the amendment carried.

Senators, the next amendment is BC-S15-5-5-27, and it is moved by the Honourable Senator Clement that Bill S-15 be amended in clause 5.

[*Translation*]

Senator Clement:

That Bill S-15 be amended in clause 5,

(a) on page 5, by replacing line 27 with the following:

“(a) in connection with a scientific research program for conservation purposes or with a”;

(b) on page 6, by replacing line 10 with the following:

“gram for conservation purposes; or”.

Honourable senators, this is my third and last amendment, and it is related to another proposed amendment to the Criminal Code that was adopted at a previous meeting.

This amendment seeks to limit the scope of scientific research authorization unless it is connected to conservation.

I will go back to the testimony that I quoted when I presented the first amendment. I quoted a letter dated April 2, 2024.

[*English*]

— Animal Justice, the Toronto Zoo, Assiniboine Park Conservancy, Wilder Institute/Calgary Zoo, Humane Canada, Humane Society International, World Animal Protection,

M. Labrosse : L’honorable sénateur Prosper?

Le sénateur Prosper : Oui.

M. Labrosse : L’honorable sénatrice Simons?

La sénatrice Simons : Abstention.

M. Labrosse : L’honorable sénateur Tannas?

Le sénateur Tannas : Abstention.

M. Labrosse : Pour :7; contre : 3; abstentions :3.

La présidente : Honorables sénateurs, je déclare l’amendement adopté.

Le prochain amendement est le BC-S15-5-5-27, et il est proposé par l’honorable sénatrice Clement que le projet de loi S-15 soit modifié à l’article 5.

[*Français*]

La sénatrice Clement :

Que le projet de loi S-15 soit modifié à l’article 5 :

a) à la page 5, par substitution, à la ligne 30, de ce qui suit :

« scientifique pour la conservation ou d’un programme de conservation; »;

b) à la page 6, par substitution, à la ligne 9, de ce qui suit :

« gramme de recherche scientifique pour la conservation; ».

Chers collègues, cet amendement est mon troisième et dernier amendement et il est parallèle à un amendement précédent proposé à la partie du Code criminel qui a été adopté lors d’une réunion précédente.

Cet amendement vise à limiter le champ d’autorisation de recherche scientifique à l’exigence d’un lien avec la conservation.

Je peux retourner au témoignage que j’ai cité quand j’ai présenté le premier amendement. J’avais cité en particulier une lettre datée du 2 avril 2024.

[*Traduction*]

... Animal Justice, le zoo de Toronto, le Centre de conservation du parc Assiniboine, l’Institut Wilder et le zoo de Calgary, Animaux Canada, Humane Society International,

Zoocheck, the Granby Zoo and the Jane Goodall Institute. I quote:

We also believe the public interest would be better served by clearly defining “conservation science” as referenced in the Bill. The intent of the bill is to end the breeding of legislated species unless there’s a conservation benefit but this needs to be defined. Conservation science and research work being done with non-domestic animal species in human care must clearly connect to improving the long-term viability of species in the wild. Most are seeing significant declines in populations; many are threatened or nearly extinct in their traditional ecosystems. In this world with rapidly changing human development, habitat loss and climate, they face a very dim or potentially a non-existent future.

[*Translation*]

I want to first point out that the amendment to the Criminal Code was adopted, so, in order to keep things consistent, we also need to adopt this amendment. Basically, a permit could be issued under this legislation, but issuing that permit would be considered a criminal offence under the Criminal Code, so I think we need to be logical and consistent and support this amendment.

[*English*]

The Chair: Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Some Hon. Senators: No.

The Chair: On division?

Senator Plett: No.

The Chair: Okay. Let’s have a roll call vote.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Jaffer?

Senator Jaffer: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Batters?

Senator Batters: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Carignan?

Senator Carignan: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Clement?

Protection mondiale des animaux, Zoocheck, le zoo de Granby et l’Institut Jane Goodall. Ils disent :

Nous croyons également que l’intérêt public serait mieux servi si l’on définissait clairement la notion scientifique de conservation dont il est question dans le projet de loi. L’intention du projet de loi est de mettre fin à la reproduction des espèces visées par la loi, à moins que cela comporte un avantage sur le plan de la conservation, mais cela doit être défini. La science de la conservation et les travaux de recherche effectués avec des espèces animales non domestiques en captivité doivent clairement être liés à l’amélioration de la viabilité à long terme des espèces sauvages. La plupart voient des déclin importants de leurs populations; bon nombre sont menacées ou presque éteintes dans leurs écosystèmes traditionnels. Dans ce monde où le développement humain, la perte d’habitat et le climat évoluent rapidement, leur avenir est très sombre, voire inexistant.

[*Français*]

Je veux d’abord souligner que l’amendement au Code criminel a été adopté. Donc, dans un esprit de cohérence, il faudrait adopter également cet amendement à la loi. En effet, conformément à la loi, on pourrait livrer un permis, et conformément au Code criminel, cela serait considéré comme un comportement criminel. Donc, je suis d’avis que nous devons être conséquents et cohérents et que nous devons appuyer cet amendement.

[*Traduction*]

La présidente : Vous plaît-il, honorables sénateurs, d’adopter la motion d’amendement?

Des voix : Non.

La présidente : Avec dissidence?

Le sénateur Plett : Non.

La présidente : D’accord. Procédons au vote par appel nominal.

M. Labrosse : L’honorable sénatrice Jaffer?

La sénatrice Jaffer : Oui.

M. Labrosse : L’honorable sénatrice Batters?

La sénatrice Batters : Non.

M. Labrosse : L’honorable sénateur Carignan?

Le sénateur Carignan : Non.

M. Labrosse : L’honorable sénatrice Clement?

Senator Clement: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Cotter?

Senator Cotter: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Dalphond?

Senator Dalphond: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Gold?

Senator Gold: Abstain.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Klyne?

Senator Klyne: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Pate?

Senator Pate: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Plett?

Senator Plett: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Prosper?

Senator Prosper: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Simons?

Senator Simons: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Tannas?

Senator Tannas: No.

Mr. Labrosse: Yeas: 8; nays: 4; abstentions: 1.

The Chair: I declare the motion in amendment carried.

There is another amendment: DNP-S15-5-6-13.

Honourable senators, shall clause 5, as amended, carry?

Some Hon. Senators: No.

Some Hon. Senators: Yes.

Senator Batters: Recorded division, please.

Senator Plett: No. Vote.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Jaffer?

Senator Jaffer: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Batters?

Senator Batters: No.

La sénatrice Clement : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Cotter?

Le sénateur Cotter : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Dalphond?

Le sénateur Dalphond : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Gold?

Le sénateur Gold : Abstention.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Klyne?

Le sénateur Klyne : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Pate?

La sénatrice Pate : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Plett?

Le sénateur Plett : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Prosper?

Le sénateur Prosper : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Simons?

La sénatrice Simons : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Tannas?

Le sénateur Tannas : Non.

M. Labrosse : Pour :8; contre : 4; abstention : 1.

La présidente : Je déclare la motion d'amendement adoptée.

Il y a un autre amendement, le DNP-S15-5-6-13.

Honorables sénateurs, l'article 5 modifié est-il adopté?

Des voix : Non.

Des voix : Oui.

La sénatrice Batters : Nous demandons un vote par appel nominal.

Le sénateur Plett : Non. Votons.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Jaffer?

La sénatrice Jaffer : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Batters?

La sénatrice Batters : Non.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Carignan?

Senator Carignan: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Clement?

Senator Clement: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Cotter?

Senator Cotter: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Dalphond?

Senator Dalphond: Yes. For those of you listening in Calgary, yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Gold?

Senator Gold: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Klyne?

Senator Klyne: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Pate?

Senator Pate: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Plett?

Senator Plett: No. For those who are listening in Calgary, some of us support you and your rodeo.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Prosper?

Senator Prosper: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Simons?

Senator Simons: Yes. For those of you listening in Calgary, I hope you have water soon.

The Chair: Senators, let's not add anything.

Senator Plett: I agree.

The Chair: You added it.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Tannas?

Senator Tannas: Abstain.

Mr. Labrosse: Yeas: 9; nays: 3; abstentions: 1.

The Chair: Clause 5, as amended, is carried.

Honourable senators, shall clause 6 carry?

Some Hon. Senators: No.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Carignan?

Le sénateur Carignan : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Clement?

La sénatrice Clement : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Cotter?

Le sénateur Cotter : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Dalphond?

Le sénateur Dalphond : Oui. Pour ceux qui nous écoutent à Calgary, oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Gold?

Le sénateur Gold : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Klyne?

Le sénateur Klyne : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Pate?

La sénatrice Pate : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Plett?

Le sénateur Plett : Non. Pour ceux qui nous écoutent à Calgary : certains d'entre nous vous soutiennent, vous et votre rodéo.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Prosper?

Le sénateur Prosper : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Simons?

La sénatrice Simons : Oui. À ceux qui nous écoutent à Calgary, j'espère que vous aurez bientôt de l'eau.

La présidente : Sénateurs, n'ajoutons rien à nos votes.

Le sénateur Plett : Je suis d'accord.

La présidente : Vous avez ajouté quelque chose.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Tannas?

Le sénateur Tannas : Abstention.

M. Labrosse : Pour : 9; contre : 3; abstention : 1.

La présidente : L'article 5 modifié est adopté.

Honorables sénateurs, l'article 6 est-il adopté?

Des voix : Non.

Some Hon. Senators: Yes.

The Chair: Is that on division, senators?

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Jaffer?

Senator Jaffer: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Batters?

Senator Batters: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Carignan?

Senator Carignan: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Clement?

Senator Clement: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Cotter?

Senator Cotter: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Dalphond?

Senator Dalphond: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Gold?

Senator Gold: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Klyne?

Senator Klyne: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Pate?

Senator Pate: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Plett?

Senator Plett: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Prosper?

Senator Prosper: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Simons?

Senator Simons: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Tannas?

Senator Tannas: Yes.

Mr. Labrosse: Yeas: 10; nays: 3; abstentions: nil.

The Chair: Clause 6 is carried without amendment.

Honourable senators, shall clause 7 carry?

Some Hon. Senators: Yes.

Des voix : Oui.

La présidente : Avec dissidence?

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Jaffer?

La sénatrice Jaffer : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Batters?

La sénatrice Batters : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Carignan?

Le sénateur Carignan : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Clement?

La sénatrice Clement : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Cotter?

Le sénateur Cotter : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Dalphond?

Le sénateur Dalphond : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Gold?

Le sénateur Gold : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Klyne?

Le sénateur Klyne : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Pate?

La sénatrice Pate : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Plett?

Le sénateur Plett : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Prosper?

Le sénateur Prosper : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Simons?

La sénatrice Simons : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Tannas?

Le sénateur Tannas : Oui.

M. Labrosse : Pour : 10; contre : 3; abstention : aucune.

La présidente : L'article 6 est adopté.

Honourables sénateurs, l'article 7 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Some Hon. Senators: No.

The Chair: On division?

Senator Plett: No.

The Chair: Okay. We'll do a roll call vote.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Jaffer?

Senator Jaffer: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Batters?

Senator Batters: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Carignan?

Senator Carignan: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Clement?

Senator Clement: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Cotter?

Senator Cotter: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Dalphond?

Senator Dalphond: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Gold?

Senator Gold: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Klyne?

Senator Klyne: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Pate?

Senator Pate: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Plett?

Senator Plett: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Prosper?

Senator Prosper: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Simons?

Senator Simons: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Tannas?

Senator Tannas: Yes.

Mr. Labrosse: Yeas: 10; nays: 3; abstentions: nil.

Des voix : Non.

La présidente : Avec dissidence?

Le sénateur Plett : Non.

La présidente : D'accord. Nous procéderons à un vote par appel nominal.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Jaffer?

La sénatrice Jaffer : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Batters?

La sénatrice Batters : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Carignan?

Le sénateur Carignan : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Clement?

La sénatrice Clement : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Cotter?

Le sénateur Cotter : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Dalphond?

Le sénateur Dalphond : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Gold?

Le sénateur Gold : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Klyne?

Le sénateur Klyne : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Pate?

La sénatrice Pate : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Plett?

Le sénateur Plett : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Prosper?

Le sénateur Prosper : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Simons?

La sénatrice Simons : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Tannas?

Le sénateur Tannas : Oui.

M. Labrosse : Pour : 10; contre : 3; abstention : aucune.

The Chair: Honourable senators, clause 7 is carried.

Honourable senators, shall clause 8 carry?

Some Hon. Senators: No.

Some Hon. Senators: Yes.

The Chair: We'll do a roll call vote.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Jaffer?

Senator Jaffer: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Batters?

Senator Batters: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Carignan?

Senator Carignan: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Clement?

Senator Clement: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Cotter?

Senator Cotter: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Dalphond?

Senator Dalphond: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Gold?

Senator Gold: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Klyne?

Senator Klyne: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Oudar?

Senator Oudar: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Pate?

Senator Pate: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Plett?

Senator Plett: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Prosper?

Senator Prosper: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Simons?

Senator Simons: Yes.

La présidente : Je déclare l'article 7 adopté.

Honorables sénateurs, l'article 8 est-il adopté?

Des voix : Non.

Des voix : Oui.

La présidente : Nous procéderons à un vote par appel nominal.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Jaffer?

La sénatrice Jaffer : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Batters?

La sénatrice Batters : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Carignan?

Le sénateur Carignan : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Clement?

La sénatrice Clement : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Cotter?

Le sénateur Cotter : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Dalphond?

Le sénateur Dalphond : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Gold?

Le sénateur Gold : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Klyne?

Le sénateur Klyne : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Oudar?

La sénatrice Oudar : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Pate?

La sénatrice Pate : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Plett?

Le sénateur Plett : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Prosper?

Le sénateur Prosper : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Simons?

La sénatrice Simons : Oui.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Tannas?

Senator Tannas: Yes.

Mr. Labrosse: Yeas: 11; nays: 3; abstentions: nil.

The Chair: Honourable senators, clause 8 is carried.

We'll now proceed to clause 9. I understand Senator Simons has an amendment: PS-S15-9-8-15. It is moved by Senator Simons that Bill S-15 be amended in clause 9, on page 8.

Senator Simons: I move the following amendment:

That Bill S-15 be amended in clause 9, on page 8,

(a) by replacing line 12 with the following:

“(a) any of sections 11.1 to 11.3; or”;

(b) by replacing lines 15 to 17 with the following:

“subsection 22(1).”.

To translate that, if you look at “Offence” in the bill, under amended section 22.01(1) of WAPPRIITA, it says:

Every person commits an offence who contravenes

(a) any . . . sections . . .

(b) any provision . . .

(c) a term or condition of a permit issued under subsection 10(1), (1.1) or (1.2).

Here is the potential concern with that. As it stands right now, WAPPRIITA has the regime for the suspension and cancellation of permits issued under the act, and the minister may suspend or revoke a permit or any portion of it for any reason, including where a permit holder violates a term or condition of the permit.

This is a standard legislative approach to allow permits and licences to be handled administratively outside the criminal regime. But there has been no indication that the current system of the act has proved insufficient in holding permit holders to their obligation.

The concern is to create a criminal offence without parliamentary oversight because it is being handled differently. This amendment to the bill would remove proposed paragraph (c) of section 22.01(1) of WAPPRIITA, which would make it an offence to contravene a term or condition of a permit issued under the act. A violation of the act itself or any regulation would still be considered an offence. That is not touched by this amendment.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Tannas?

Le sénateur Tannas : Oui.

M. Labrosse : Pour : 11; contre : 3; abstention : aucune.

La présidente : Je déclare l'article 8 adopté.

Nous passons maintenant à l'article 9. Je crois savoir que la sénatrice Simons a un amendement, l'amendement n° PS-S15-9-8-15. La sénatrice Simons propose que le projet de loi S-15 soit modifié à l'article 9, à la page 8.

La sénatrice Simons : Je propose l'amendement suivant :

Que le projet de loi S-15 soit modifié à l'article 9, à la page 8, par substitution, aux lignes 15 à 17, de ce qui suit :

« termes du paragraphe 22(1). ».

En clair, si vous cherchez le terme « infraction » dans le projet de loi, au paragraphe 22.01(1), qui modifie la loi, vous verrez qu'il est indiqué :

Commet une infraction quiconque contrevient :

a) à l'un des articles [...];

b) à toute disposition [...];

c) aux conditions du permis délivré en vertu des paragraphes 10(1), (1.1) ou (1.2).

Voici le problème potentiel que cela pose. Dans l'état actuel des choses, cette loi prévoit un régime de suspension et d'annulation des permis délivrés en vertu de la loi, et le ministre peut suspendre ou révoquer un permis ou une partie de celui-ci pour quelque raison que ce soit, y compris lorsque le détenteur du permis enfreint une condition de ce dernier.

Il s'agit d'une approche législative normale qui permet de traiter les permis et les licences d'un point de vue administratif, en dehors du régime pénal. Toutefois, rien n'indique que le système actuel de la loi se soit avéré insuffisant pour faire en sorte que les détenteurs de permis respectent leurs obligations.

Ma préoccupation réside dans la création d'une infraction criminelle sans contrôle parlementaire parce qu'elle est traitée différemment. Cet amendement au projet de loi supprimerait l'alinéa c) proposé au paragraphe 22.01(1) du projet de loi, qui érigerait en infraction la violation d'une condition d'un permis délivré en vertu de la loi. Une violation de la loi elle-même ou d'un règlement serait tout de même considérée comme une infraction. Mon amendement ne modifie pas ce principe.

It is a question of how much confidence we want to have in any proposal to subject persons to potential imprisonment for the violation of a rule that will be created on a case-by-case basis by a minister or an administrative official acting in their stead. My staff has conveniently provided me with this quote from John Paul Salembier's *Regulatory Law and Practice*, third edition:

The potential for discrimination is inherent in any subdelegation that permits rules to be established on a case-by-case basis. Subdelegation that allows for discrimination under a permitting regime is particularly objectionable from the point of view of the rule of law because since the procedural requirements relating to the publication of regulations are avoided, the existence of any such discrimination may never become known.

In other words, I think there is a risk that similar persons in similar situations may be treated differently under discretionary powers, and that no one should risk jail or prison time for that differing treatment unless there is a strong justification, which I don't think has been provided by the bill before us. That's the gist of the amendment. I would love to have the officials weigh in on whether they think that is a reasonable analysis.

Stephanie Lane, Executive Director, Legislative Governance, Environment and Climate Change Canada: I can speak to that. As Senator Simons noted, there are already provisions that allow for the minister to vary a condition of a permit. This was added as a proposal to expand the abilities for enforcement officers to look at specific terms and conditions of permits, and treat those as offences. They are regulatory offences under WAPPRIITA, and they were included in the section for less serious offences. The terms and conditions of permits were not considered the more serious offences under WAPPRIITA.

Mr. Godlewski: My colleagues from Environment and Climate Change Canada spoke very well on that. I would only add one minor thing: If we are talking from a broader perspective, this would not be the only place where there would be an offence for failing to comply with a permit in Canadian law more broadly. One example is the Species at Risk Act, which has a provision where there is an offence for failing to comply with a permit. There are other examples as well. The Species at Risk Act offence is punishable by both summary conviction and indictment, and is subject to a series of potential penalties. That would be the only thing that I would add.

Il s'agit de savoir quelle confiance nous voulons accorder à toute proposition visant à soumettre des personnes à une peine d'emprisonnement potentielle pour la violation d'une règle qui sera créée au cas par cas par un ministre ou un fonctionnaire administratif agissant en son nom. Mon personnel m'a commodément fourni cette citation tirée de l'ouvrage de John Paul Salembier, *Regulatory Law and Practice*, troisième édition :

Toute subdélégation qui permet d'établir des règles au cas par cas comporte un risque de discrimination. La subdélégation qui permet la discrimination dans le cadre d'un régime d'autorisation est particulièrement répréhensible du point de vue de la primauté du droit, car, étant donné que les exigences procédurales relatives à la publication des règlements sont contournées, l'existence d'une telle discrimination risque de ne jamais être connue.

En d'autres termes, je pense qu'il existe un risque que des personnes similaires dans des situations similaires soient traitées différemment en vertu de pouvoirs discrétionnaires, et je pense que personne ne devrait risquer une peine d'emprisonnement ou de prison après s'être fait traiter différemment, à moins qu'il n'y ait une justification convaincante; à mon avis, n'est pas le cas dans le projet de loi qui nous est présenté. C'est là l'essentiel de l'amendement. J'aimerais que les fonctionnaires nous disent s'ils pensent qu'il s'agit d'une analyse raisonnable.

Stephanie Lane, directrice exécutive, Gouvernance législative, Environnement et Changement climatique Canada : Je peux intervenir à ce sujet. Comme l'a fait remarquer la sénatrice Simons, il existe déjà des dispositions qui permettent au ministre de modifier une condition d'un permis. Cette disposition a été ajoutée comme proposition visant à étendre les capacités des agents chargés de l'application de la loi à examiner les conditions particulières des permis et à traiter ces conditions comme des infractions. Il s'agit d'infractions aux règlements sous le régime de la loi, et elles ont été incluses dans la partie concernant les infractions les moins graves. Les conditions des permis n'ont pas été considérées comme des infractions plus graves dans le cadre de la loi.

Me Godlewski : Mes collègues d'Environnement et Changement climatique Canada se sont très bien exprimés à ce sujet. Je n'ajouterais qu'une petite chose : si nous parlons d'un point de vue plus large, ce ne serait pas le seul endroit où il y aurait une infraction pour non-respect d'un permis dans le droit canadien en général. Un autre exemple est la Loi sur les espèces en péril, qui contient une disposition prévoyant une infraction en cas de non-respect d'un permis. Il existe d'autres exemples. L'infraction prévue par la Loi sur les espèces en péril est punissable par voie de condamnation par procédure sommaire et par mise en accusation, et elle est assortie d'une série de sanctions potentielles. C'est la seule chose que j'ajouterais.

Senator Gold: The government cannot support this amendment, respectfully. My understanding is — and I would ask the officials to confirm — that the amendment proposed would apply much more broadly than just to permits issued for elephants and great apes; it would also apply to the violation of other permits under WAPPRIITA, and could have an impact on other permits issued by the Minister of Environment. In the government's view, the bill's penalty structure does not raise any concerns, and, as I believe the officials just noted, it is very common to have significant penalties in regulatory regimes so as to encourage compliance with the obligations. Again, if you could confirm, officials, as you have done, that it is quite common for there to be administrative provisions that allow for the removal of permits, but if that mechanism is not appropriate for the removal of permits to allow offences for violations — this is not without precedent, and the government opposes the amendment. If I got anything wrong, please correct me.

Ms. Lane: That is correct that it will apply to other permits as well. It is a new provision that would include — in the less serious offence provisions — the contravention of a term or condition of a permit.

Senator Gold: Thank you.

Senator Plett: I find this humorous, and it's completely unrehearsed. I was wondering why we supported the amendment. Obviously, it's because the government leader is opposed to it, I guess. It's a good enough reason for us to support it.

This amendment, in our opinion, effectively removes the impact of additional offence created under WAPPRIITA, as Senator Simons has rightfully expressed concern over this in committee. We believe it is a good amendment. We are certainly supportive of it. But if the government doesn't want it, the government will get their way. I'm not quite sure what they want nowadays, but we are supportive of it.

The Chair: Anyone else? I don't see any further debate, so we'll do a roll call vote. I'm not voting.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Batters?

Senator Batters: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Carignan?

Senator Carignan: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Clement?

Le sénateur Gold : En tout respect, le gouvernement ne peut pas appuyer cet amendement. Je crois comprendre — et je demanderais aux fonctionnaires de le confirmer — que l'amendement proposé s'appliquerait beaucoup plus largement qu'aux seuls permis délivrés pour les éléphants et les grands singes; il s'appliquerait également à toute violation d'autres permis dans le cadre de cette loi, et pourrait avoir des répercussions sur d'autres permis délivrés par le ministre de l'Environnement. De l'avis du gouvernement, la structure des pénalités prévues par le projet de loi ne soulève aucune préoccupation, et, comme les fonctionnaires viennent de le faire remarquer, il est très courant de prévoir des pénalités importantes dans les régimes réglementaires afin d'encourager le respect des obligations. Encore une fois, si vous pouviez confirmer, mesdames et messieurs, comme vous l'avez fait, qu'il est tout à fait courant qu'il y ait des dispositions administratives qui permettent de retirer des permis, et que, si ce mécanisme n'est pas approprié pour le retrait des permis pour permettre des infractions en cas de violation, ce n'est pas sans précédent, et le gouvernement s'oppose à l'amendement. Si je me suis trompé, veuillez me corriger.

Mme Lane : Effectivement, cela s'appliquerait également à d'autres permis. Il s'agit d'une nouvelle disposition qui inclurait — dans les dispositions relatives aux infractions les moins graves — le non-respect d'une clause ou d'une condition d'un permis.

Le sénateur Gold : Merci.

Le sénateur Plett : Je trouve cela cocasse, et ce n'est pas du tout préparé. Je me demandais pourquoi nous avons soutenu l'amendement. De toute évidence, c'est parce que le leader du gouvernement y est opposé, je suppose. C'est une raison suffisante pour que nous le soutenions.

À notre avis, cet amendement supprime effectivement les répercussions de l'infraction supplémentaire créée dans le cadre de la loi, comme la sénatrice Simons l'a expliqué au comité, à juste titre. Nous pensons qu'il s'agit d'un bon amendement. Nous l'approuvons sans réserve. Cependant, si le gouvernement n'en veut pas, il obtiendra ce qu'il veut. Je ne sais pas exactement ce qu'il veut ces jours-ci, mais nous appuyons l'amendement.

La présidente : Y a-t-il d'autres commentaires? Comme plus personne ne souhaite intervenir, nous allons procéder au vote par appel nominal. Je ne vote pas.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Batters?

La sénatrice Batters : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Carignan?

Le sénateur Carignan : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Clement?

Senator Clement: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Cotter?

Senator Cotter: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Dalphond?

Senator Dalphond: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Gold?

Senator Gold: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Klyne?

Senator Klyne: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Oudar?

Senator Oudar: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Pate?

Senator Pate: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Plett?

Senator Plett: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Prosper?

Senator Prosper: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Simons?

Senator Simons: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Tannas?

Senator Tannas: Yes.

Mr. Labrosse: Yeas: 6; nays: 7; abstentions: nil.

The Chair: Senator Simons' amendment is defeated.

Honourable senators, shall clause 9 carry?

Some Hon. Senators: No.

Some Hon. Senators: Yes.

The Chair: We'll do a roll call vote.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Jaffer?

Senator Jaffer: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Batters?

La sénatrice Clement : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Cotter?

Le sénateur Cotter : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Dalphond?

Le sénateur Dalphond : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Gold?

Le sénateur Gold : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Klyne?

Le sénateur Klyne : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Oudar?

La sénatrice Oudar : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Pate?

La sénatrice Pate : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Plett?

Le sénateur Plett : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Prosper?

Le sénateur Prosper : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Simons?

La sénatrice Simons : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Tannas?

Le sénateur Tannas : Oui.

M. Labrosse : Pour : 6; contre : 7; abstention : aucune.

La présidente : L'amendement de la sénatrice Simons est rejeté.

Honorables sénateurs, l'article 9 est-il adopté?

Des voix : Non.

Des voix : Oui.

La présidente : Nous allons procéder à un vote par appel nominal.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Jaffer?

La sénatrice Jaffer : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Batters?

Senator Batters: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Carignan?

Senator Carignan: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Clement?

Senator Clement: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Cotter?

Senator Cotter: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Dalphond?

Senator Dalphond: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Gold?

Senator Gold: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Klyne?

Senator Klyne: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Oudar?

Senator Oudar: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Pate?

Senator Pate: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Plett?

Senator Plett: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Prosper?

Senator Prosper: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Simons?

Senator Simons: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Tannas?

Senator Tannas: Abstain.

Mr. Labrosse: Yeas: 10; nays: 3; abstentions: 1.

The Chair: Honourable senators, clause 9 is carried.

Honourable senators, we will proceed to clause 10. Shall clause 10 carry?

Senator Plett: Chair, are there any other amendments between this clause and clause 15?

The Chair: I have one more amendment from you.

La sénatrice Batters : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Carignan?

Le sénateur Carignan : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Clement?

La sénatrice Clement : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Cotter?

Le sénateur Cotter : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Dalphond?

Le sénateur Dalphond : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Gold?

Le sénateur Gold : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Klyne?

Le sénateur Klyne : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Oudar?

La sénatrice Oudar : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Pate?

La sénatrice Pate : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Plett?

Le sénateur Plett : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Prosper?

Le sénateur Prosper : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Simons?

La sénatrice Simons : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Tannas?

Le sénateur Tannas : Abstention.

M. Labrosse : Pour : 10; contre : 3; abstention : 1.

La présidente : Je déclare l'article 9 adopté.

Honorables sénateurs, nous passons à l'article 10. L'article 10 est-il adopté?

Le sénateur Plett : Madame la présidente, y a-t-il d'autres amendements entre cet article et l'article 15?

La présidente : Il reste un amendement de votre part.

Senator Plett: That's clause 11? Oh, I apologize. Go ahead, chair.

The Chair: Shall clause 10 carry?

Some Hon. Senators: No.

Some Hon. Senators: Yes.

The Chair: We'll do a roll call vote.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Jaffer?

Senator Jaffer: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Batters?

Senator Batters: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Carignan?

Senator Carignan: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Clement?

Senator Clement: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Cotter?

Senator Cotter: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Dalphond?

Senator Dalphond: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Gold?

Senator Gold: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Klyne?

Senator Klyne: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Oudar?

Senator Oudar: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Pate?

Senator Pate: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Plett?

Senator Plett: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Prosper?

Senator Prosper: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Simons?

Le sénateur Plett : Il s'agit de l'article 11? Oh, pardon. Allez-y, madame la présidente.

La présidente : L'article 10 est-il adopté?

Des voix : Non.

Des voix : Oui.

La présidente : Nous procéderons à un vote par appel nominal.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Jaffer?

La sénatrice Jaffer : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Batters?

La sénatrice Batters : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Carignan?

Le sénateur Carignan : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Clement?

La sénatrice Clement : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Cotter?

Le sénateur Cotter : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Dalphond?

Le sénateur Dalphond : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Gold?

Le sénateur Gold : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Klyne?

Le sénateur Klyne : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Oudar?

La sénatrice Oudar : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Pate?

La sénatrice Pate : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Plett?

Le sénateur Plett : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Prosper?

Le sénateur Prosper : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Simons?

Senator Simons: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Tannas?

Senator Tannas: Yes.

Mr. Labrosse: Yeas: 11; nays: 3; abstentions: nil.

The Chair: Honourable senators, clause 10 is carried.

Honourable senators, there is a new clause.

The following is moved by the Honourable Senator Plett.

Senator Plett: This deals with the coming into force. I move:

That Bill S-15 be amended on page 9 by adding the following after line 40:

“Coming into Force

11 This Act comes into force on a day to be fixed by order of the Governor in Council, but that day may not be earlier than the first anniversary of the day on which it receives royal assent.”.

Senators, as I said, this amendment establishes the coming-into-force date.

This legislation carries very significant impacts on zoological institutions, which have hundreds of thousands of visitors a year. The scale of operation requires time to prepare and pivot. This amendment will give both the industry and the government an opportunity to plan and adapt to those changes.

I would note that Bill S-241 had a coming-into-force date of 180 days, and Bill S-218 — the original Jane Goodall bill — had a coming-into-force date of one year. So Jane Goodall thought one year was the right amount.

I believe the original one-year time frame is a reasonable length of time to provide the industry with the opportunity to transition their business plans. Considering we are only dealing with two species, it can currently take up to three years just to get a permit to move these animals.

I would also note that there is no urgency in passing this legislation, as all of the great apes in Canada are currently in approved facilities and only one zoo in Canada has long-term plans to retain its elephant herd population. Therefore, I believe this is a reasonable amendment under the circumstances.

I would be surprised if our government supported something I'm suggesting, but hope springs eternal. I hope they will be able to support this.

La sénatrice Simons : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Tannas?

Le sénateur Tannas : Oui.

M. Labrosse : Pour : 11; contre : 3; abstention : aucune.

La présidente : Je déclare l'article 10 adopté.

Honorables sénateurs, il y a un nouvel article.

L'honorable sénateur Plett propose ce qui suit.

Le sénateur Plett : Cet amendement porte sur l'entrée en vigueur. Je propose :

Que le projet de loi S-15 soit modifié à la page 9, par adjonction, après la ligne 41, de ce qui suit :

« Entrée en vigueur

11 La présente loi entre en vigueur à la date fixée par décret, laquelle ne peut être antérieure au premier anniversaire de sa sanction. ».

Sénateurs, comme je l'ai dit, cet amendement fixe la date d'entrée en vigueur.

Ce projet de loi a des répercussions très importantes sur les établissements zoologiques, qui accueillent des centaines de milliers de visiteurs par année. Vu l'ampleur des activités, il faudra du temps de préparation et d'adaptation. Cet amendement donnera à ce secteur et au gouvernement la possibilité de planifier les changements et de s'y adapter.

Je souligne que le projet de loi S-241 prévoyait un délai d'entrée en vigueur de 180 jours et que le projet de loi S-218 — le projet de loi Jane Goodall initial — prévoyait un délai d'entrée en vigueur d'un an. Ainsi, Jane Goodall pensait qu'un délai d'un an était approprié.

Je pense que le délai initial d'un an est une durée raisonnable pour permettre au secteur de modifier ses plans d'activités. Même s'il n'est question que de deux espèces, l'obtention d'un permis pour déplacer ces animaux peut actuellement prendre jusqu'à trois ans.

Je signale également qu'il n'y a pas d'urgence à adopter cette loi, étant donné que tous les grands singes du Canada se trouvent actuellement dans des établissements approuvés, et qu'un seul zoo au Canada a des plans à long terme pour conserver sa population d'éléphants. Je pense donc qu'il s'agit d'un amendement raisonnable compte tenu des circonstances.

Je serais surpris que le gouvernement appuie ma proposition, mais l'espoir est éternel. J'espère qu'il sera disposé à soutenir ma démarche.

Senator Klyne: Colleagues, I will oppose this amendment and ask you to do the same.

Very quickly for the record, Bill S-241 was coming into force right away, and six months for only a few species.

This amendment would delay coming into force for a minimum of one year, and leave it to the discretion of the executive to bring into force any of the bill's measures relating to captive wildlife. With the timing results of a federal election being unpredictable, this amendment therefore creates the possibility that Parliament would not, in fact, provide any legal protections for captive wildlife. As we have heard from independent witnesses, that would be a disastrous missed opportunity in terms of preventing animal cruelty and protecting public safety where Canada, in fact, has the opportunity to lead the world with Bill S-15.

In addition, even a one-year delay would risk responsible breeding or a fire sale of exports of social and emotional creatures such as elephants. We have heard uncontested evidence that, in 2021, African Lion Safari did not hesitate to try to break up two mother-daughter pairs of elephants who normally stay together for life, offering them to a Texas zoo for \$1 million each. Given an extra year to organize with a prohibition looming, how might such an organization deal with their \$17 million in elephants?

I urge you in the strongest possible terms to please vote against this amendment.

Thank you.

Senator Batters: I may have some further comments later, but I have a question for Senator Klyne on this. You mentioned that Bill S-241 did have a longer coming-into-force date — I think you said six months — for a few species. What were those species? Were they great apes or elephants?

Senator Klyne: I cannot recall, but I do recall that in my speech there was some reference there.

Senator Batters: Could you please see if perhaps someone could find that out for you? Because if it is great apes and elephants, that is what this bill is actually about.

Senator Klyne: My full recollection right now is just wolves. There were some others associated, but wolves were part of the few species.

Le sénateur Klyne : Chers collègues, je m'opposerai à cet amendement et vous demande de faire de même.

Très rapidement, pour rappel, le projet de loi S-241 devait entrer en vigueur immédiatement, et six mois plus tard dans le cas de quelques espèces seulement.

Cet amendement retarderait l'entrée en vigueur d'au moins un an et laisserait à la discrétion de l'exécutif l'entrée en vigueur de toute mesure du projet de loi relative aux animaux sauvages captifs. Le calendrier des élections fédérales étant imprévisible, cet amendement crée donc la possibilité que le Parlement n'accorde en fait aucune protection juridique aux animaux sauvages en captivité. Comme nous l'ont dit des témoins indépendants, ce serait une occasion ratée désastreuse pour la prévention de la cruauté envers les animaux et la protection de la sécurité publique, alors que le Canada a la possibilité d'être un chef de file mondial avec le projet de loi S-15.

En outre, même un délai d'un an compromettrait l'élevage responsable ou entraînerait la vente en liquidation de créatures sociales et émotionnelles telles que les éléphants. Nous avons entendu des témoignages incontestés selon lesquels, en 2021, l'African Lion Safari n'a pas hésité à essayer de séparer deux paires mère-fille d'éléphants qui restent normalement ensemble pour la vie, en les offrant à un zoo du Texas pour 1 million de dollars chacune. Avec une année supplémentaire pour s'organiser et une interdiction imminente, comment une telle organisation gérerait-elle ses éléphants d'une valeur de 17 millions de dollars?

Je vous demande instamment de voter contre cet amendement.

Merci.

La sénatrice Batters : J'aurai peut-être d'autres observations à faire plus tard, mais j'ai une question à poser au sénateur Klyne à ce sujet. Vous avez mentionné que le projet de loi S-241 prévoyait une date d'entrée en vigueur plus longue — je crois que vous avez dit six mois — pour quelques espèces. De quelles espèces s'agissait-il? S'agissait-il des grands singes ou des éléphants?

Le sénateur Klyne : Je ne m'en souviens pas, mais je me souviens que mon discours y faisait référence.

La sénatrice Batters : Pourriez-vous, si possible, demander à quelqu'un de se renseigner à ce sujet pour vous? Si c'est des grands singes et des éléphants qu'il s'agit, c'est justement de cela que traite le projet de loi à l'étude.

Le sénateur Klyne : Pour l'instant, je ne me souviens que des loups. Il y avait d'autres espèces associées, mais les loups faisaient partie des quelques espèces concernées.

Senator Plett: Senator Klyne is mistaken when he suggests that giving owners a minimum of one year for coming into force will in any way incentivize bad behaviour — things such as stocking up on animals that are to be banned. I would argue, as I did on my earlier subamendment, that incentivization is actually the opposite. Bill S-15 diminishes the value of the listed species. It does not increase that value. Therefore, there is no incentive to try to stock up on animals. Owners will be faced with impending criminal liability for their animals and may wish to divest themselves of these as soon as possible — and this takes time. People will not just be able to get rid of their animals. There won't be room for them.

For those who want to keep their animals, the legislation will require changes to their animal care since breeding will no longer be permitted. It may require changes to holding facilities and ranges. Animals will need to be separated or other interventions taken to prevent breeding. Additional veterinary expenses are likely to be incurred. To ensure a smooth transition — for the sake of the animals — one year is, indeed, a very narrow window.

Owners of the listed species will need to determine if they will qualify for a federal permit or a provincial licence to provide them with an exemption. For some, this might be an easy calculation, and for others — again — this will take significant time. There is no upside to enacting this legislation quickly, and there is a significant downside for the animals and the owners. Owners will need time to determine if they want to continue keeping these animals — knowing that the market for them is about to be reduced to almost zero — or if they need to find a new home for them.

Senator Tannas pointed out at committee that when it comes to additional species being added, this legislation could easily cause far more harm to the animals than help. Owners, the industry and the animals will benefit from a one-year window. If we're concerned about the animals, the animals will benefit from a one-year window. Rather than creating an incentive to acquire more of that species, a change in legal status creates an urgent incentive for people to divest themselves of animals before the government shuts the door completely.

I'm happy that Senator Klyne believes that, clearly, there will be a change of government coming up. I support that. I would support it at the earliest opportunity. But to try to pass this legislation, he admits to wanting to rush this through so that this government can do this really quickly. This is a government that is in a minority situation. We could have an election call tomorrow. We have a budget vote coming up. The government could fall on that budget vote. I don't think we want to have the coming into force here in the next couple of days. The weakest

Le sénateur Plett : Le sénateur Klyne se trompe lorsqu'il avance que le fait d'accorder aux propriétaires un délai minimum d'un an avant l'entrée en vigueur de la directive incitera d'une manière ou d'une autre de mauvais comportements, tels que l'achat en masse d'animaux qui seront bientôt interdits. Je dirais, comme je l'ai fait dans le cas de mon sous-amendement précédent, que ce serait plutôt l'effet inverse. Le projet de loi S-15 diminue la valeur des espèces répertoriées. Il ne l'augmente pas. Par conséquent, il n'y a aucune raison d'essayer de faire des réserves d'animaux. Les propriétaires seront confrontés à une responsabilité criminelle imminente liée à leurs animaux, et ils souhaiteront peut-être s'en débarrasser dès que possible — ce qui prend du temps. Les gens ne pourront pas se débarrasser de leurs animaux. Il n'y aura pas de place pour eux.

Pour ceux qui souhaitent garder leurs animaux, il faudra, en vertu du projet de loi, modifier le traitement des animaux puisque la reproduction ne sera plus autorisée. Il faudra peut-être modifier les installations de captivité et les pâturages. Les animaux devront être séparés ou d'autres mesures devront être prises pour empêcher la reproduction. Des frais vétérinaires supplémentaires sont à prévoir. En effet, pour assurer une transition en douceur — dans l'intérêt des animaux —, une année est un délai très court.

Les propriétaires d'espèces inscrites sur la liste devront déterminer s'ils ont droit à un permis fédéral ou à une licence provinciale leur permettant de bénéficier d'une dérogation. Pour certains, il s'agira d'un calcul facile. Pour d'autres — une fois de plus —, cela prendra beaucoup de temps. Il n'y a aucun avantage à ce que cette loi entre en vigueur rapidement, et il y a un inconvénient important pour les animaux et leurs propriétaires. Les propriétaires auront besoin de temps pour déterminer s'ils veulent garder ces animaux — sachant que le marché est sur le point d'être presque anéanti — ou s'ils doivent leur trouver un nouveau foyer.

Le sénateur Tannas a fait remarquer au comité que lorsqu'il s'agit d'ajouter de nouvelles espèces, ce projet de loi pourrait facilement causer beaucoup plus de tort que de bien aux animaux. Un délai d'un an profitera aux propriétaires, à l'industrie et aux animaux. Si nous nous préoccupons des animaux, ceux-ci y gagneront. Plutôt que de créer une incitation à acquérir davantage d'animaux de cette espèce, un changement de statut juridique incite les gens à se débarrasser des animaux avant que le gouvernement ne ferme complètement la porte.

Je suis heureux que le sénateur Klyne estime que, de toute évidence, un changement de gouvernement se profile à l'horizon. Je soutiens cette idée. Je soutiens un tel changement dans les plus brefs délais. Cependant, pour tenter de faire adopter ce projet de loi, il admet vouloir précipiter les choses afin que le gouvernement actuel puisse agir très rapidement. Le gouvernement est en situation minoritaire. Des élections pourraient être déclenchées demain. Un vote sur le budget est imminent. Le gouvernement pourrait tomber au moment de ce

of the argument is that we could have an election coming up so let's rush this through. If this is good legislation, then surely a government — if there is an election — would agree that this is good legislation, and would enforce it.

There is no downside and only an upside to waiting the year. We are making it very difficult. We have heard from witnesses right here how difficult it is to get permits to do anything.

We're creating legislation here that is going to cost thousands of animals to have to be moved somewhere, and we're not wanting to give people time to do anything. Let's just rush this through as fast as we can. Let's not confuse ourselves with facts. Let's just move it through quickly.

Again, as I said, hope does spring eternal. I hope that senators will at least realize that there is no immediate urgency, and that we can at least consider this very sensible amendment. Thank you.

Senator Gold: The government does not support this amendment. We believe it arbitrarily postpones the implementation of the act and delays, therefore, the phasing out of captivity of the species targeted, ultimately extenuating the suffering of such animals.

The Chair: Senators, I see no other speakers. Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

The Chair: We'll do a roll call vote.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Jaffer?

Senator Jaffer: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Batters?

Senator Batters: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Carignan?

Senator Carignan: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Clement?

Senator Clement: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Cotter?

Senator Cotter: No.

vote. Je ne pense pas que nous souhaitons que la loi entre en vigueur dans les deux prochains jours. L'argument le moins solide est celui qu'il faut adopter ce projet de loi à toute vapeur parce que des élections sont imminentes. S'il s'agit d'un bon projet de loi, dans l'éventualité de la tenue d'élections, n'importe quel gouvernement voudra l'adopter.

Il n'y a pas d'inconvénient et il n'y a que des avantages à attendre un an. Nous sommes en train de rendre les choses très difficiles. Des témoins nous ont dit ici même combien il est difficile d'obtenir des permis pour faire quoi que ce soit.

Nous sommes en train de créer un projet de loi qui entraînera le déplacement de milliers d'animaux, et nous refusons de donner aux gens le temps de faire quoi que ce soit. Nous nous contentons de faire adopter cette mesure aussi rapidement que possible. On nous dit de ne pas nous laisser embrouiller par les faits et d'agir rapidement.

Comme je l'ai dit, l'espoir est éternel. J'espère que les sénateurs vont au moins réaliser qu'il n'y a aucune urgence et que nous pouvons au moins nous pencher sur cet amendement très judicieux. Merci.

Le sénateur Gold : Le gouvernement n'appuie pas cet amendement. Nous croyons qu'il retarde de manière arbitraire la mise en œuvre de la loi, et par conséquent l'élimination graduelle de la captivité des espèces ciblées afin de mettre enfin un terme à la souffrance de ces animaux.

La présidente : Honorables sénateurs, je ne vois pas d'autres intervenants. Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement?

Des voix : D'accord.

Des voix : Non.

La présidente : Nous allons procéder à un vote par appel nominal.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Jaffer?

La sénatrice Jaffer : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Batters?

La sénatrice Batters : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Carignan?

Le sénateur Carignan : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Clement?

La sénatrice Clement : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Cotter?

Le sénateur Cotter : Non.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Dalphond?

Senator Dalphond: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Gold?

Senator Gold: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Klyne?

Senator Klyne: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Oudar?

Senator Oudar: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Pate?

Senator Pate: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Plett?

Senator Plett: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Prosper?

Senator Prosper: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Simons?

Senator Simons: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Tannas?

Senator Tannas: Yes.

Mr. Labrosse: Yeas: 8; nays: 6; abstentions: nil.

The Chair: Honourable senators, I declare the motion carried.

Shall clause 11, as amended, carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Do we need a roll call vote? No.

Senator Dalphond: Madam Chair, before you proceed to the title, I would like to revert to clause 1. In the French text, I would like to correct the three lines that should not be there.

The Chair: Honourable senators, are you willing to go back to clause 1?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Dalphond: The amendment is just to correct the typo in the French text.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Dalphond?

Le sénateur Dalphond : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Gold?

Le sénateur Gold : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Klyne?

Le sénateur Klyne : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Oudar?

La sénatrice Oudar : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Pate?

La sénatrice Pate : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Plett?

Le sénateur Plett : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Prosper?

Le sénateur Prosper : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Simons?

La sénatrice Simons : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Tannas?

Le sénateur Tannas : Oui.

M. Labrosse : Pour, 8; contre, 6; abstentions, aucune.

La présidente : Honorables sénateurs, je déclare la motion adoptée.

L'article 11 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Avons-nous besoin d'un vote par appel nominal? Non.

Le sénateur Dalphond : Madame la présidente, avant que vous ne passiez au titre, j'aimerais revenir à l'article 1. Dans la version française, j'aimerais corriger les trois lignes qui ne devraient pas se trouver là.

La présidente : Honorables sénateurs, vous convient-il de revenir à l'article 1?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Dalphond : L'amendement vise simplement à corriger la coquille dans la version française.

The Chair: Couldn't that be done at steering?

Senator Dalphond: No. We have to remove words.

Senator Plett: I'd like to remove some words too. Go ahead.

Senator Dalphond: Well, to me, it's no more than a mistake. In your case, it's different.

It's in clause 1, on page 3. It doesn't affect the English part; it relates to the French part of the bill.

I move:

That Bill S-15 be amended in clause 1, in the French version of paragraph 445.3(5)(d.1) added by previous decision of the committee, by replacing "un éléphant, un grand singe ou un animal désigné" with the following:

"un animal désigné".

If you compare the English and the French, the words "elephant" and "great ape" are found in the French version; and, in the English version, you find only the words "designated animal." To avoid any kind of inconsistency, I suggest that we remove them from the French text.

The Chair: Is any clarification needed, senators?

[*Translation*]

Senator Carignan: Is it the English version that is incorrect or the French version?

Senator Dalphond: The French version.

Senator Carignan: Why are you saying that the French version is incorrect?

Senator Dalphond: Because the English version refers only to the designated animal, while the French version refers to elephants, great apes and designated animals.

Senator Carignan: Should we not also list elephants and great apes? That would mean that the English version is incorrect.

Senator Dalphond: No. I think that the English version is correct, because that is already covered. This is set out in paragraph (3). We are talking about paragraphs (3) to (5.1).

La présidente : Est-ce qu'on ne pourrait pas faire cela au comité directeur?

Le sénateur Dalphond : Non. Nous devons éliminer des mots.

Le sénateur Plett : Moi aussi j'aimerais éliminer des mots. Allez-y.

Le sénateur Dalphond : Eh bien, en ce qui me concerne, ce n'est rien de plus qu'une erreur. C'est différent dans votre cas.

Il s'agit de l'article 1, à la page 3. Cela n'a aucune incidence sur la version anglaise du projet de loi. Cela ne concerne que la version française.

Je propose :

Que le projet de loi S-15 soit modifié à l'article 1, dans la version française de l'aliéna 445.3(5)d.1) ajouté par décision antérieure du comité, par remplacement de « un éléphant, un grand singe ou un animal désigné » par ce qui suit :

« un animal désigné ».

Si vous comparez les deux langues, vous constaterez que les mots « éléphant » et « grand singe » se trouvent dans la version française, tandis qu'il n'y a que les mots « designated animal » dans la version anglaise. Afin d'éviter toute incohérence, je propose de retirer les mots qui se trouvent dans la version française.

La présidente : Avez-vous besoin de précisions, honorables sénateurs?

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Est-ce l'anglais qui est incorrect ou le français?

Le sénateur Dalphond : Le français.

Le sénateur Carignan : Pourquoi dites-vous que c'est le français qui est incorrect?

Le sénateur Dalphond : Parce qu'en anglais, on fait référence uniquement à l'animal désigné. En français, on a l'éléphant, les grands singes et les animaux désignés.

Le sénateur Carignan : Est-ce qu'on ne devrait pas énumérer l'éléphant et le grand singe? C'est l'anglais qui serait incorrect.

Le sénateur Dalphond : Non; je crois que l'anglais est correct, car c'est déjà couvert. Cela figure au paragraphe (3). On parle des paragraphes (3) à (5.1).

[English]

The Chair: Is there any other need for clarification? I see none.

Honourable senators, will Senator Dalphond's amendment carry?

Senator Plett: His changing of this? Yes.

The Chair: I don't hear any nays, so your amendment is carried.

Senators, I see that it's almost 1:40 p.m., so we will adjourn clause-by-clause consideration of this bill for now.

Senator Batters has a motion.

Senator Dalphond: We have finished all the provisions. Now we should be reverting to the preamble and the title?

The Chair: Next time, yes.

Senator Carignan: And observations.

The Chair: Yes, and observations. We will do that next time.

Senator Dalphond: If we are ready to proceed further, I'm going to withdraw the observation that we should wrap it up today.

The Chair: There are still a lot of amendments to the preamble.

Senator Dalphond: Okay, fine.

The Chair: We will adjourn clause-by-clause consideration of this bill for now.

Senator Batters has a motion.

Senator Batters: Thank you. I move that Senator Brent Cotter be chair of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs effective August 19, 2024.

The Chair: And Senator Clement seconds it. Any debate, senators?

Senators, I see that there is no debate, so I declare the motion carried.

Senator Cotter, congratulations.

Senator Cotter: Thank you.

[Traduction]

La présidente : Est-ce que d'autres précisions sont nécessaires? Je n'en vois aucune.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter l'amendement du sénateur Dalphond?

Le sénateur Plett : Ce changement? Oui.

La présidente : Comme je n'entends aucun non, votre amendement est adopté.

Honorables sénateurs, comme il est presque 13 h 40, nous allons interrompre l'étude article par article de ce projet de loi pour l'instant.

La sénatrice Batters souhaite présenter une motion.

Le sénateur Dalphond : Nous avons terminé toutes les dispositions. Ne devrions-nous pas revenir au préambule et au titre?

La présidente : La prochaine fois, oui.

Le sénateur Carignan : Et aux observations.

La présidente : Et aux observations, oui. Nous allons faire cela la prochaine fois.

Le sénateur Dalphond : Si nous sommes prêts à poursuivre, je vais retirer l'observation selon laquelle nous devrions conclure aujourd'hui.

La présidente : Il y a encore beaucoup d'amendements au préambule.

Le sénateur Dalphond : D'accord.

La présidente : Nous allons ajourner l'étude article par article de ce projet de loi pour le moment.

La sénatrice Batters souhaite présenter une motion.

La sénatrice Batters : Merci. Je propose que l'honorable sénateur Brent Cotter assume la présidence du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles à compter du 19 août 2024.

La présidente : La sénatrice Clement appuie la motion. Est-ce qu'un honorable sénateur souhaite intervenir?

Honorables sénateurs, comme personne ne souhaite intervenir, je déclare la motion adoptée.

Félicitations, sénateur Cotter.

Le sénateur Cotter : Merci.

The Chair: Senators, we will continue with this next week. Thank you very much for all your hard work, and I'll see you next week.

(The committee adjourned.)

La présidente : Honorables sénateurs, nous allons poursuivre cette étude la semaine prochaine. Je vous remercie beaucoup pour votre excellent travail. Nous nous reverrons la semaine prochaine.

(La séance est levée.)
